



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2026-235

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2026

Sommaire

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie planification

84-2026-09-25-00010 - 2026-14-0533 EHPAD Le Grand Lemps d'Argent
EHPAD Marie Rigny tft places (4 pages)

Page 4

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie ressources

84-2026-09-29-00003 - 2026-10-0043 ARRETE de nomination des Personnes
Qualifiées DD69-ARS ARA (3 pages)

Page 8

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins professions

84-2026-09-30-00009 - Décision n°2026-19-0198 portant modification
de l'arrêté n°2026-19-0038 en date du 12 mai 2026 portant
majoration temporaire de 20% de la prime de solidarité territoriale pour
la spécialité médecine d'urgence au sein du Centre hospitalier du
Gier, SAINT-CHAMOND (2 pages)

Page 11

84-2026-09-30-00010 - Décision n°2026-19-0199 portant modification de
la décision n°2025-19-0392 du 23 décembre 2025 portant majoration
temporaire de 20% de la prime de solidarité territoriale pour la
spécialité pédiatrie au sein du Centre hospitalier Emile Roux,
LE-PUY-EN-VELAY (2 pages)

Page 13

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins régulation

84-2026-09-30-00008 - Arrêté 2026-17-0665 portant composition
nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier spécialisé
de Savoie Bassens à Chambéry (Savoie) (3 pages)

Page 15

84-2026-10-01-00027 - Arrêté 2026-17-0668 portant composition
nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Haut Bugéy
à Oyonnax (Ain) (3 pages)

Page 18

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de la stratégie et des parcours

84-2026-09-23-00014 - 2026-22-0061 Portant modification de la
composition de la conférence régionale de la Santé et de
l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes (13 pages)

Page 21

84-2026-10-05-00002 - 2026-22-0062 Portant sur la composition de la
Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
Auvergne-Rhône-Alpes (13 pages)

Page 34

84-2026-10-05-00003 - 2026-22-0063 Portant sur la composition de la
commission permanente et des commissions spécialisées de la
Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
Auvergne-Rhône-Alpes (17 pages)

Page 47

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes / Secrétariat Général

84-2026-10-05-00004 - ARRÊTÉ DREAL-SG-2026-130 portant subdélégation de signature aux agents?? de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'administration générale?? (6 pages)

Page 64

84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes / Cabinet du directeur

84-2026-10-01-00028 - [03 DIR Métiers] - [002] Délégation Anonymisation [2026-02] (2 pages)

Page 70

84_SGAMISE_Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Est / Direction de l'administration générale et des finances

84-2026-10-05-00001 - Décision??SGAMI SE_DAGF_2026_10_05_238?? portant subdélégation de signature aux agents du centre de services partagés pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS - ??Service exécutant MI5PLTF069 (4 pages)

Page 72

Arrêté ARS n°2026-14-0533

Départemental n°2026-5671

Portant redéploiement de 28 places d'hébergement permanent de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD MARIE LOUISE RIGNY CH RIVES » situé à RIVE SUR FURE CEDEX (38147) au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD LE GRAND LEMPS » situé à LE GRAND LEMPS (38690) et changement d'adresse de la structure

GESTIONNAIRE : CENTRE HOSPITALIER DE RIVES

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil départemental de l'Isère

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième, du chapitre deux, sections première et quatrième du chapitre trois ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2^{ème} génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le schéma départemental médico-social en vigueur ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2016-7914 et Départemental n°2017-1293 du 2 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à « CENTRE HOSPITALIER DE RIVES » de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD LE GRAND LEMPS » situé à LE GRAND LEMPS (38690) à compter du 3 janvier 2017 pour une durée de 15 ans ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2016-7930 et Départemental n°2017-1904 du 2 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à « CENTRE HOSPITALIER DE RIVES » de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD MARIE LOUISE RIGNY CH RIVES » situé à RIVE SUR FURE CEDEX (38147) à compter du 3 janvier 2017 pour une durée de 15 ans ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2020-14-0071 et Départemental n°2020-1441 du 12 juin 2020 portant réduction de capacité de 6 lits d'hébergement permanent à « CENTRE HOSPITALIER DE RIVES » pour le fonctionnement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD MARIE LOUISE RIGNY CH RIVES » situé à RIVE SUR FURE CEDEX (38147) ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2025-14-0613 et Départemental n°2026-91 du 29 janvier 2026 portant autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD LE GRAND LEMPS » situé à LE GRAND LEMPS (38690) ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2026-14-0251 et Départemental n°2026-2873 du 18 juin 2026 portant changement administratif d'adresse de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD LE GRAND LEMPS » situé à LE GRAND LEMPS (38690) ;

Considérant la demande du gestionnaire du 30 juin 2026 concernant le redéploiement de 28 places d'hébergement permanent de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD MARIE LOUISE RIGNY CH RIVES » situé à RIVE SUR FURE CEDEX (38147) au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD LE GRAND LEMPS » situé à LE GRAND LEMPS (38690), et notifiant la nouvelle adresse de la structure au 15 rue de l'église à LE GRAND LEMPS (38690) ;

Considérant l'accord des autorités quant à la recomposition de l'offre proposée par les 2 structures, et la modification de répartition des places pour mieux répondre aux besoins du territoire ;

Considérant que le présent arrêté est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charges des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles est délivrée à « CENTRE HOSPITALIER DE RIVES » pour le redéploiement de 28 places d'hébergement permanent de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD MARIE LOUISE RIGNY CH RIVES » situé à RIVE SUR FURE CEDEX (38147) au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD LE GRAND LEMPS » situé à LE GRAND LEMPS (38690), et le changement d'adresse de la structure au 15 rue de l'église à LE GRAND LEMPS (38690).

Article 2 : La capacité globale de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD LE GRAND LEMPS » passe ainsi de 92 à 120 places réparties comme suit :

- 120 places d'hébergement permanent ;
- Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places.

Article 3 : La capacité globale de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD MARIE LOUISE RIGNY CH RIVES » passe ainsi de 148 à 120 places réparties comme suit :

- 120 places d'hébergement permanent.

Article 4 : La mise en œuvre de l'autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, suivant les dispositions réglementaires des articles D.313-11 à D.313-14.

Article 5 : La présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation de la structure concernée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017, soit le 3 janvier 2032. Le renouvellement de l'autorisation, à l'issue des 15 ans, est notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans le respect des conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

Article 6 : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme précisé dans l'annexe jointe.

Article 7 : Conformément aux dispositions de l'article L313-1 : « *Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des services par rapport aux caractéristiques prises en considération pour leur autorisation devra être déclaré aux autorités compétentes au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Les autorités compétentes disposent d'un délai de deux mois à compter de la déclaration pour faire opposition, par décision motivée conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.*

Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire du service se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant

de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

L'autorité compétente peut faire opposition dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration par une décision motivée, s'il apparaît que le changement envisagé n'offre pas les garanties nécessaires au respect des conditions de l'autorisation mentionnées à l'article L. 313-4 ou présente des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits. L'autorité compétente examine la déclaration de changement le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles la nouvelle personne morale assure déjà le contrôle, direct ou indirect, d'une ou de plusieurs personnes morales gestionnaires d'établissements, de services et de lieux de vie et d'accueil. ».

Article 8 : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de l'Isère ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 9 : Le Directeur Départemental de l'Isère de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur général des Services du Département de l'Isère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère.

Fait à Lyon, le 25/09/2026

La Directrice générale
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
La Directrice générale
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
P/La directrice générale et par délégation,
Le directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

P/Le Président
du Conseil départemental de l'Isère
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
chargé de la famille
Alexis BARON

Annexe FINESS

Mouvements Finess : Changement d'adresse et redéploiement de places

Entité juridique : CENTRE HOSPITALIER DE RIVES
Adresse : Rue de L'Hôpital - BP 105 - 38147 RIVES SUR FURE CEDEX
N° FINESS EJ : 38 078 007 2
Statut : 13 - Etablissement Public Communal Hospitalier

Etablissement : EHPAD LE GRAND LEMPS
Ancienne adresse : 249 Rue de Chartreuse - 38690 LE GRAND-LEMPs
Nouvelle adresse : 15 rue de l'église - 38690 LE GRAND LEMPS
N° FINESS ET : 38 078 158 3
Catégorie : 500 - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.)

Equipements :

Triplet			Autorisation avant le présent arrêté		Autorisation après le présent arrêté	
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité	Dernière autorisation	Capacité	Dernière autorisation
924 Accueil pour Personnes Âgées	11 Hébergement Complet Internat	711 Personnes Âgées dépendantes	92	ARS n°2026-14-0251 et Départemental n°2026-2873	120	Le présent arrêté
961 Pôle d'activité et de soins adaptés	21 Accueil de Jour	436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	0*		0*	ARS n°2026-14-0251 et Départemental n°2026-2873

* Ce triplet correspond à un PASA de 14 places.

Etablissement principal : EHPAD MARIE LOUISE RIGNY CH RIVES
Adresse : Rue de l'Hôpital - BP 105 - 38147 RIVES SUR FURE CEDEX
N° FINESS ET : 38 078 503 0
Catégorie : 500 - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.)

Equipements :

Triplet			Autorisation avant le présent arrêté		Autorisation après le présent arrêté	
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité	Dernière autorisation	Capacité	Dernière autorisation
924 Accueil pour Personnes Âgées	11 Hébergement Complet Internat	711 Personnes Âgées dépendantes	88	ARS n°2020-14-0071 et Départemental n°2020-1441	60	Le présent arrêté

Etablissement secondaire : EHPAD DU PARC CH RIVES
Adresse : Rue de l'Hôpital - BP 105 - 38147 RIVES SUR FURE CEDEX
N° FINESS ET : 38 001 749 1
Catégorie : 500 - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.)

Equipements :

Triplet			Autorisation	
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité	Dernière autorisation
924 Accueil pour Personnes Âgées	11 Hébergement Complet Internat	711 Personnes Âgées dépendantes	60	ARS n°2016-7930 et Départemental n°2017-1904

ARRÊTÉ

ARS n° 2026-10- 0043

État - Préfet n°

Métropole de Lyon n°2026-DSHE-

Département n° ARCD-DAA-2026-0136

**Portant désignation des personnes qualifiées
prévues à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud Est
Préfet du Rhône
Officier de l'Ordre National du Mérite
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier des Arts et des Lettres**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

La Présidente de la métropole de Lyon,

Le Président du conseil départemental du Rhône,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et instituant par son article 9, dans chaque département, une liste de personnes qualifiées ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.311-5; R. 311-1 et R311-2 ;

Considérant les différentes candidatures reçues pour devenir personne qualifiée,

Sur proposition du Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la métropole de Lyon de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, du Président du conseil départemental du Rhône, de la Présidente de la métropole de Lyon et du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ;

ARRE TENT

Article 1^{er} :

La liste des personnes qualifiées prévues à l'article L.311-5 du Code de l'action sociale et des familles est établie comme suit :

Monsieur Guy DECOSTERD	Chef de service Mandataire Judiciaire Protection des Majeurs MJPM à l'UDAF du Rhône, en activité
Madame Sylvie DELLAC	Directrice de territoire – Fondation OVE, en activité
Monsieur Jean-Pierre FONTAN	Directeur général médico-social ARIMC LYON, retraité -
Madame Christine LECOQ	Éducatrice spécialisée – Association La Roche, retraitée
Monsieur Eric MARIE	Directeur de territoire - Fondation OVE, retraité
Monsieur Jean-Christophe MATHY-POISOT	Directeur du CCAS et de la résidence « Les Tilleuls » de Vindry-sur-Turdine, en activité
Monsieur Gilles MONOD	Médecin du travail, Représentant d'usagers au CH Arbresle, retraité -
Monsieur Sylvain PARQUET	Chef de service ESAT Chavent ADAPEI 69, IME IMPRO Fondation OVE enfants et adultes, en activité
Monsieur Pascal VEYRET-IN	Éducateur spécialisé DEES, Accompagnant éducatif et social, en activité

Article 2 :

Cette liste sera actualisée par un arrêté établi conjointement par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou le Délégué départemental du Rhône et de la métropole de Lyon de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Président du conseil départemental du Rhône, la Présidente de la métropole de Lyon et le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.

Article 3 :

La liste des personnes qualifiées est transmise, à chaque modification, par le Délégué départemental du Rhône et de la métropole de Lyon de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Président du conseil départemental du Rhône, la Présidente de la Métropole de Lyon et la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes Préfète du Rhône, aux établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés qui doivent informer par tous moyens, les personnes accueillies dans ces structures.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé ARA, du Président du conseil départemental du Rhône, de la Présidente de la Métropole de Lyon et de la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes Préfète du Rhône dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la présente décision.

Article 5 :

Le Délégué départemental du Rhône et de la métropole de Lyon de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Président du conseil départemental du Rhône, la Présidente de la métropole de Lyon et le Secrétaire général de la Préfecture du département du Rhône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône, de la Métropole de Lyon et publié sur le site Rhone.fr.

Fait à LYON, le 29 SEP. 2026
(en quatre exemplaires originaux)

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes,

La Présidente de la métropole de Lyon,

Le Préfet
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,

Le Président du conseil départemental
du Rhône,



Décision N°2026-19-0198 portant modification de l'arrêté n°2026-19-0038 en date du 12 mai 2026 portant majoration temporaire de 20% de la prime de solidarité territoriale pour la spécialité médecine d'urgence au sein du Centre hospitalier du Gier, SAINT-CHAMOND

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6146-3, L.6146-4, R.6146-25, R.6146-26, R.6152-4-1, R.6152-404, R.6152-501, R.6152-604, D.6152-23-1, D.6152-417, D.6152-514-1, et D.6152-612-1 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret n° 2021-1643 du 13 décembre 2021 relatif au régime indemnitaire des membres du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu le décret n° 2021-1654 du 15 décembre 2021 relatif au dispositif de solidarité territoriale entre les établissements publics de santé ;

Vu le décret 2021-1655 du 15 décembre 2021 relatif à la prime de solidarité territoriale ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2023 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif à la prime de solidarité territoriale des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;

Vu la décision n°2026-19-0038 portant majoration temporaire de 20% de la prime de solidarité territoriale pour la médecine d'urgence au sein du Centre hospitalier du Gier, SAINT-CHAMOND ;

Considérant qu'aux termes de l'article 5 de l'arrêté 11 avril 2023 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2021, le directeur général de l'agence régionale de santé peut, par arrêté pris après avis de la commission régionale paritaire, autoriser une minoration ou une majoration des montants de la prime de solidarité territoriale par établissement et par spécialité, dans la limite de 30 % ;

Considérant les activités normées les plus en tension, répondant à des besoins populationnels essentiels, à savoir les services d'urgences, de soins critiques et les services de maternité ainsi que les spécialités médicales nécessaires pour leur réalisation ;

Considérant l'attention particulière qui doit être portée à des établissements en raison de leur rôle dans l'offre de soins sur le territoire ;

Considérant que des établissements rencontrent des difficultés aiguës de recrutement sur certaines spécialités ;

Considérant que la demande de la direction des affaires médicales du centre hospitalier du Gier en date du 17 septembre 2026 s'inscrit dans un contexte de maintien de la continuité des soins ;

DÉCIDE

Article 1

Une majoration de 20% des montants de la prime de solidarité territoriale fixés par l'article 5 de l'arrêté du 15 décembre 2021 modifié susvisé est autorisée pour la spécialité médecine d'urgence au sein du centre hospitalier du Gier, à SAINT-CHAMOND, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2026.

Article 2

Pour la mise en œuvre du dispositif de solidarité territoriale comportant l'attribution d'une compensation aux praticiens hospitaliers exerçant à temps plein qui réalisent une activité partagée au-delà de leurs obligations de service dans plusieurs établissements publics de santé, la convention cadre approuvée par décision du 11 février 2022 doit être signée.

Article 3

Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent pouvant être introduit par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 4

La directrice de l'offre de soins est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 30 septembre 2026

Pour la directrice générale et par délégation,

Le directeur délégué pilotage opérationnel,
premier recours, parcours et professions de santé

Yann LEQUET

Décision N°2026-19-199 portant modification de la décision n°2025-19-0392 du 23 décembre 2025 portant majoration temporaire de 20% de la prime de solidarité territoriale pour la spécialité pédiatrie au sein du Centre hospitalier Emile Roux, LE-PUY-EN-VELAY

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6146-3, L.6146-4, R.6146-25, R.6146-26, R.6152-4-1, R.6152-404, R.6152-501, R.6152-604, D.6152-23-1, D.6152-417, D.6152-514-1, et D.6152-612-1 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret n° 2021-1643 du 13 décembre 2021 relatif au régime indemnitaire des membres du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu le décret n° 2021-1654 du 15 décembre 2021 relatif au dispositif de solidarité territoriale entre les établissements publics de santé ;

Vu le décret 2021-1655 du 15 décembre 2021 relatif à la prime de solidarité territoriale ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2023 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif à la prime de solidarité territoriale des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;

Vu la décision n°2025-19-0392 portant majoration temporaire de 20% de la prime de solidarité territoriale pour la spécialité pédiatrie au sein du Centre hospitalier Emile Roux, LE-PUY-EN-VELAY en date du 23 décembre 2025 ;

Considérant qu'aux termes de l'article 5 de l'arrêté 11 avril 2023 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2021, le directeur général de l'agence régionale de santé peut, par arrêté pris après avis de la commission régionale paritaire, autoriser une minoration ou une majoration des montants de la prime de solidarité territoriale par établissement et par spécialité, dans la limite de 30 % ;

Considérant les activités normées les plus en tension, répondant à des besoins populationnels essentiels, à savoir les services d'urgences, de soins critiques et les services de maternité ainsi que les spécialités médicales nécessaires pour leur réalisation ;

Considérant l'attention particulière qui doit être portée à des établissements en raison de leur rôle dans l'offre de soins sur le territoire ;

Considérant que des établissements rencontrent des difficultés aiguës de recrutement sur certaines spécialités ;

Considérant la demande le 15 septembre 2026 du centre hospitalier Emile Roux du PUY-EN-VELAY de prolonger la majoration de la prime de solidarité territoriale de 20% en vigueur pour la spécialité pédiatrie en vigueur du 1^{er} janvier au 30 septembre 2026, en raison des difficultés relatives à l'effectif

médical en pédiatrie, du soutien apporté par les praticiens du CHU de Saint Etienne et du CHU de Clermont-Ferrand et de la nécessité de maintenir l'attractivité sur cette spécialité,

DÉCIDE

Article 1

Une majoration de 20% des montants de la prime de solidarité territoriale fixés par l'article 5 de l'arrêté du 15 décembre 2021 modifié susvisé est autorisée pour la spécialité pédiatrie au sein du centre hospitalier Emile Roux du PUY-EN-VELAY pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027.

Article 2

Pour la mise en œuvre du dispositif de solidarité territoriale comportant l'attribution d'une compensation aux praticiens hospitaliers exerçant à temps plein qui réalisent une activité partagée au-delà de leurs obligations de service dans plusieurs établissements publics de santé, la convention cadre approuvée par décision du 11 février 2022 doit être signée.

Article 3

Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent pouvant être introduit par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 4

La directrice de l'offre de soins est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 30 septembre 2026

Pour la directrice générale et par délégation,

Le directeur délégué pilotage opérationnel,
premier recours, parcours et professions de santé

Yann LEQUET

Arrêté n°2026-17-0665

portant composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier spécialisé de Savoie Bassens à Chambéry (Savoie)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du Président de la République du 19 avril 2023 portant nomination de madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n°2026-23-0036 du 31 août 2026 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant la désignation de madame Sandrine DESROCHES-ACHFAIN et monsieur Christophe PIERRETON, représentants de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre Grand Chambéry l'agglomération ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°2026-17-0335 du 4 mai 2026 du directeur général de l'ARS portant composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement est abrogé.

Article 2 : Le Conseil de surveillance du centre hospitalier spécialisé de Savoie Bassens - BP 41126 - 73011 Chambéry Cedex, établissement public de santé de ressort départemental est composé des membres ci-après :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1) en qualité de représentant des collectivités territoriales :

- **Monsieur Bruno LHUISSIER**, maire de la commune de Bassens ;
- **Madame Sandrine DESROCHES-ACHFAIN et monsieur Christophe PIERRETON**, représentants de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre Grand Chambéry l'agglomération ;
- **Madame Corine WOLFF**, représentante du président du Conseil départemental de la Savoie ;
- **Monsieur Aloïs CHASSOT**, représentant du Conseil départemental de la Savoie.

2) en qualité de représentants du personnel :

- **Messieurs les docteurs Stéphane CABROL et Nicolas RAINTEAU**, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- **Monsieur Anthony BESSON**, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- **Madame Mathilde PERRIER et monsieur Yvan MARGUERIE**, représentants désignés par les organisations syndicales.

3) en qualité de personnalités qualifiées :

- **Messieurs Laurent RUDELLE et Marc VALLEZ**, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- **Monsieur Edouard SIMONIAN**, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Savoie ;
- **Mesdames Anne-Laure DEMEURE et Marielle EDMOND**, représentantes des usagers désignées par le Préfet de la Savoie.

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative les personnes désignées à l'article L6143-5 du CSP.

Article 3 : Conformément à l'article L6143-7 du code de santé publique, le directeur du centre hospitalier participe aux séances du conseil de surveillance de son établissement.

Article 4 : Conformément à l'article R6143-11 du code de santé publique, les séances du conseil de surveillance ne sont pas publiques.

Article 5 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

Article 6 : Seuls les membres ayant produit leur attestation de non incompatibilité peuvent siéger au sein du conseil de surveillance.

Conformément à l'article R.6143-13 du Code de Santé Publique, « *les membres des conseils de surveillance qui tombent sous le coup des incompatibilités ou incapacités prévues à l'article L.6143-6 démissionnent de leur mandat. A défaut, ils sont déclarés démissionnaires d'office par le Directeur général de l'Agence régionale de santé* ».

Article 7 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 8 : Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 30 septembre 2026

Pour la Directrice générale

et par délégation,

Le directeur délégué régulation de l'offre
de soins hospitalière

Signé : Stéphane RENARD

Arrêté n°2026-17-0668

**portant composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier du Haut Bugey à
Oyonnax (Ain)**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du Président de la République du 19 avril 2023 portant nomination de madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n°2026-23-0036 du 31 août 2026 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant la désignation de madame Séverine DEBUS, représentante de la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°2026-17-0454 du 19 juin 2026 du directeur général de l'ARS portant composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement est abrogé.

Article 2 : Le Conseil de surveillance du centre hospitalier du Haut-Bugey – 1 route de Veyziat CS20100 - 01117 OYONNAX Cedex, établissement public de santé de ressort intercommunal est composé des membres ci-après :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1) en qualité de représentant des collectivités territoriales :

- **Monsieur Laurent HARMEL**, maire de la commune d'Oyonnax ;
- **Madame Séverine DEBUS**, représentante de la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal ;
- **Madame Carmen FLORE et monsieur Mohamed Khalil KANDARA**, représentants de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre Haut-Bugey Agglo ;
- **Monsieur Damien ABAD**, représentant du Président du Conseil départemental de l'Ain.

2) en qualité de représentants du personnel :

- **Messieurs les docteurs Omar LOUNATI et Aboubacry SAKHO** représentants de la commission médicale d'établissement ;
- **Madame Corinne DECROIX**, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- **Mesdames Delphine BOUCHEREAU et Marie-Cécile BOZONNET**, représentantes désignées par les organisations syndicales.

3) en qualité de personnalités qualifiées :

- **Monsieur Jean-Louis BERCHET et un autre membre à désigner**, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- **Un membre à désigner**, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Ain ;
- **Monsieur le docteur Jean BRUHIERE et monsieur Daniel MESPLES**, représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Ain.

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative les personnes désignées à l'article L6143-5 du CSP.

Article 3 : Conformément à l'article L6143-7 du code de santé publique, le directeur du centre hospitalier participe aux séances du conseil de surveillance de son établissement.

Article 4 : Conformément à l'article R6143-11 du code de santé publique, les séances du conseil de surveillance ne sont pas publiques.

Article 5 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

Article 6 : Seuls les membres ayant produit leur attestation de non incompatibilité peuvent siéger au sein du conseil de surveillance.

Conformément à l'article R.6143-13 du Code de Santé Publique, « les membres des conseils de surveillance qui tombent sous le coup des incompatibilités ou incapacités prévues à l'article L.6143-6 démissionnent de leur mandat. A défaut, ils sont déclarés démissionnaires d'office par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ».

Article 7 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 8 : Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 1^{er} octobre 2026

Pour la Directrice générale

et par délégation,

Le directeur délégué régulation de l'offre
de soins hospitalière

Signé : Stéphane RENARD

Arrêté N° 2026-22-0061

Portant sur la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie

VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;

VU le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

ARRÊTE

Article 1: La conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Auvergne-Rhône-Alpes est composée de 120 membres ayant voix délibérative répartis en huit collèges.

Article 2: La composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Auvergne-Rhône-Alpes est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3: Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- le président du conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole ;

Article 4 : La durée du mandat de ses membres est de 5 ans à compter du 29 septembre 2026,

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le directeur de la Stratégie et des Parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 28 septembre 2026

La directrice générale
De l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

ANNEXE

Composition de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Auvergne-Rhône-Alpes

Collège 1 / Représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence

a) Conseillers régionaux :

- **M Bernard PERRUT, Conseil Régional, titulaire**
- M Sandrine CHAIX, Conseil Régional, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Marie-Pierre MONTORO-SADDOUX, Conseil Régional, titulaire**
- Mme Maylène MILLET, Conseil régional, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Véronique DESCHAMPS, Conseil Régional, titulaire**
- Mme Catherine LAFORET, Conseil Régional, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

b) Président du conseil départemental, ou son représentant, de chacun des départements du
ressort ;

- **Mme Martine TABOURET, Conseil Départemental de l'Ain, titulaire**
- Mme Viviane VAUDRAY, Conseil Départemental de l'Ain, suppléant 1
- M Jean-Pierre GAITET, Conseil Départemental de l'Ain, suppléant 2
- **Mme Anne-Cécile BENOIT-GOLA, Conseil Départemental de l'Allier, titulaire**
- Mme Christine BURKHARDT, Conseil départemental de l'Allier, suppléant 1
- M Julien CARPENTIER, Conseil Départemental de l'Allier, suppléant 2
- **Mme Sylvie GAUCHER, Conseil Départemental de l'Ardèche, titulaire**
- Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, Conseil Départemental de l'Ardèche, suppléant 1
- Mme Sandrine GENEST, Conseil Départemental de l'Ardèche, suppléant 2
- **Mme Sylvie LACHAIZE, Conseil Départemental du Cantal, titulaire**
- Mme Dominique BEAUDREY, Conseil Départemental du Cantal, suppléant 1
- Mme Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal, suppléant 2
- **Mme Françoise CHAZAL, Conseil Départemental de la Drôme, titulaire**
- Mme Nathalie ILIOZER, Conseil Départemental de la Drôme, suppléant 1
- M Loïc BIOT, Conseil Départemental de la Drôme, suppléant 2
- **Mme Delphine HARTMANN, Conseil Départemental de l'Isère, titulaire**
- Mme Annie POURTIER, Conseil Départemental de l'Isère, suppléant 1
- Mme Mireille BLANC-VOUTIER, Conseil Départemental de l'Isère, suppléant 2
- **M Yves PARTRAT, Conseil Départemental de la Loire, titulaire**
- Mme Clotilde ROBIN, Conseil départemental de la Loire, suppléant 1
- Mme Sylvie BONNET, Conseil départemental de la Loire, suppléant 2
- **Mme Isabelle VALENTIN, Conseil Départemental de la Haute-Loire, titulaire**
- Mme Christelle MICHEL, Conseil Départemental de la Haute-Loire, suppléant 1
- M Guy JOLIVET, Conseil Départemental de la Haute-Loire, suppléant 2

- **M. Fabien BESSEYRE, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, titulaire**
- Mme Martine BONY, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, suppléant 1
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, suppléant 2
- **Mme Laurence FAUTRA, Métropole de Lyon, titulaire**
- Mme Angélique ENDERLIN, Métropole de Lyon, suppléant 1
- M Pascal CHARMOT, Métropole de Lyon, suppléant 2
- **M Thomas RAVIER, Conseil Départemental du Rhône, titulaire**
- Mme Pascale CHAPOT, Conseil Départemental du Rhône, suppléant 1
- M Morgan GRIFFOND, Conseil Départemental du Rhône, suppléant 2
- **Mme Corine WOLFF, Conseil Départemental de la Savoie, titulaire**
- Mme Christiane BRUNET, Conseil Départemental de la Savoie, suppléant 1
- Mme Odile GOENS, Conseil Départemental de la Savoie, suppléant 2
- **Mme Estelle BOUCHET, Conseil Départemental de Haute-Savoie, titulaire**
- Mme Agnès GAY, Conseil Départemental de Haute-Savoie, suppléant 1
- Mme Chrystelle BEURRIER, Conseil Départemental de Haute-Savoie, suppléant 2

c) Représentants des groupements de communes du ressort

- **M Fabrice PANNEKOUCKE , ACF, titulaire**
- Mme Monique PIMONOW, ACF, suppléant 1
- A désigner, ACF, suppléant 2
- **M Sébastien BERNARD, ACF, titulaire**
- Mme Maryvonne LOUGRAIEB, ACF, suppléant 1
- A désigner, ACF, suppléant 2
- **M Serge BOYER, ACF, titulaire**
- M Jean-François DEBAT, ACF, suppléant 1
- A désigner, ACF, suppléant 2

d) Représentants des communes du ressort

- **A désigner, AMF, titulaire**
- A désigner, AMF, suppléant 1
- A désigner, AMF, suppléant 2
- **A désigner, AMF, titulaire**
- A désigner, AMF, suppléant 1
- A désigner, AMF, suppléant 2
- **A désigner, AMF, titulaire**
- A désigner, AMF, suppléant 1
- A désigner, AMF, suppléant 2

Collège 2 / Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1,

- **M Pierre-Mathieu ARCAS, AFM Téléthon, titulaire**
- Mme Marina BLANC JOLI, Association française des Dysplasies Ectodermiques, Suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

- **M Pascal CROUZAUD, UNAFAM, titulaire**
- Mme Marie-Jeanne RICHARD, UNAFAM, suppléant 1
- M Gilles POUMEROL, UNAFAM, suppléant 2
- **Mme Brigitte DE DINECHIN, AFC 38, titulaire**
- M Yann MAJCHRZAK, UDAF 74, suppléant 1
- M Paul BOMBRUN, URAF, suppléant 2
- **Mme Marie-Catherine TIME, APF, titulaire**
- M Victor MENEGHEL, APF, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Andrée LEPRETRE, UNAPEI, titulaire**
- Mme Danièle LANGLOYS, Autisme France, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Jacques MASSE, URCSF, titulaire**
- M Jean-Pierre FONTAN, ADMD, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Monique VINCENT, RAPSODIE, titulaire**
- M Stéphane REMY LEBRETON, Famille de France, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Benoit RAUCOULES, AIDES, titulaire**
- Mme Marie LESERVOISIER, AIDES, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Marie-Chantal DURIER-GREGOT, France Parkinson, titulaire**
- M Edgar CLARY, AFD 38, suppléant 1
- M Joaquin MARQUEZ, AFD 38, suppléant 2

b) Représentants des associations de retraités et personnes âgées

- **Mme Evelyne MARTYNIK, CDCA du Cantal, titulaire**
- M Philippe PARIS, CDCA de la Drôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Bernard CROZAT, CDCA de l'Isère, titulaire**
- M Jacques FOGLIARINI, CDCA de l'Isère, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Philippe JANDRAU, CDCA de l'Ain, titulaire**
- Mme Bernadette MAURICE, CDCA Puy-de-Dôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Jocelyne ROCHE, CDCA de la Loire, titulaire**
- M Georges RIOLO, CDCA de la Loire, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Brigitte VILLODAS, Puy-de-Dôme, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

c) Représentants des associations des personnes handicapées

- **Mme Elisabeth NICOUD, CDCA de l'Isère, titulaire**
- Mme Chantal VAURS, CDCA de l'Isère, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Jean-René MARCHALOT, CDCA de l'Ain, titulaire**
- Mme Marie-France COSTAGLIOLA, CDCA de l'Ain, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

- **M. Patrick DEQUAIRE, CDCA du Puy-de -Dôme, titulaire**
- M Claude MALIGE, CDCA du Puy-de-Dôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Elisabeth CHAMBERT, CDCA de l'Ardèche, titulaire**
- M Marcel HUDELOT, CDCA de la Drôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Christian CHAZE, CDCA de l'Allier, titulaire**
- M Raphaël PLANCHE, CDCA du Cantal, suppléant 2
- Mme Lina GIAMPIETRO, CDCA de la Loire, suppléant 1

Collège 3 / Représentants des Conseils Territoriaux de Santé

- **M Philippe ROCHE, Président CTS 01, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Christophe TEYSSANDIER, CTS 03, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Nicolas CHOUTET, CTS 07, titulaire**
- Dr Sylvain BOUQUET, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Cyril CHOUVELON, Président du CTS 15, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Georges MEYER, Président CTS 26, titulaire**
- Mme Adeline JURDITH, suppléant 1
- Mme Séverine DARONNAT GORCE, suppléant 2
- **M Gilles PERRIN, CTS 38, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **A désigner, CTS 42, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Eric MATHELET, Président CTS 43, titulaire**
- M Frédéric DELMAS, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M René BARRAUD, Président CTS 63, titulaire**
- M Philippe BLUA, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Charles DADON, CTS 69, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Florent CHAMBAZ, CTS 73, titulaire**
- M Joaquim SOARES LEAO, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **A désigner, Président CTS 74, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 4 / Partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

- **M Mikaël OLLIER, CFDT AURA, titulaire**
- M Alain CHOUVET, CFDT AURA, suppléant 1
- M Nicolas HUGUES, CFDT AURA, suppléant 2
- **M Franck FONTENEAU, CGT AURA, titulaire**
- M Mathieu VERNET, CGT AURA, suppléant 1
- A désigner, CGT AURA, suppléant 2
- **Mme Alexia GRANGE DE MARTINO, CFTC, titulaire**
- Mme Nataly GOGUILLON, CFTC, suppléant 1
- Mme Jacklyne JURION, CFTC, suppléant 2
- **M Jean-Guillaume VERGNES, CFE-CGC, titulaire**
- A désigner, CFE-CGC suppléant 1
- A désigner, CFE-CGC suppléant 2
- **A désigner, FO, titulaire**
- A désigner, FO suppléant 1
- A désigner, FO suppléant 2

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

- **Mme Laurence DE LAGET, MEDEF, titulaire**
- Mme Marie-Pierre BRASSARD, MEDEF, suppléant 1
- M Fabien LEROY, MEDEF, suppléant 2
- **Mme Karine JAVIX, U2P, titulaire**
- Mme Alexandra JAY, U2P, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Jean-Loup DUROUSSET, CPME Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire**
- M Bruno MASSON, CPME Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- M François GUTH, CPME Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 2

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 5 / Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- **Mme Audrey MARNEAU, Fédération Santé Habitat, titulaire**
- M Benjamin PERUCHON Fédération santé habitat, suppléant 1
- Mme Marie LAZZARONI, Fédération des Acteurs de la Solidarité, suppléant 2
- **M Jean-Luc PONCET, Ligue des Droits de l'Homme, titulaire**
- Mme Chloé MONIN, Fédération Santé Habitat, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

b) Représentants de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

- **Mme Victorine DIOP, CARSAT Auvergne, titulaire**
- M Jean-Christophe CRULLI, CARSAT Auvergne, suppléant 1
- M Pierre AUBALIE, CARSAT Auvergne, suppléant 2
- **M Stéphane RENAUD, CARSAT, titulaire**
- M Pascal PROTON, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

c) Représentants des Caisses d'Allocations Familiales

- **Mme Sylviane NGUYEN, CAF, titulaire**
- M Guy BACULARD, CAF du Rhône, suppléant 1
- Mme Béatrice BEZ BALLAZ, CAF du Rhône, suppléant 2

d) Représentants de la Mutualité Française

- **M Bruno DELATTRE, Mutualité Française, titulaire**
- M Christian JACOB, Mutualité Française, suppléant 1
- M Jean BECKER, Mutualité Française, suppléant 2

e) Représentants des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

f) Représentants des établissements ou service qui assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (article L. 312-1° du code de l'action sociale et des familles)

- **Mme Adeline TRAVERT, Fédération Santé Habitat, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 6 / Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire

- **M Philippe DULBECCO, Académie de Grenoble, titulaire**
- Mme Florence BORGHESE, Académie de Grenoble, suppléant 1
- Mme Colette CHAMBARD, Académie de Grenoble, suppléant 2
- **Mme Virginie DUPONT, Académie de Clermont-Ferrand, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- Mme Virginie MONNEY, Académie de Clermont-Ferrand, suppléant 2

b) Représentants des services de santé au travail

- **Mme Sabrina YOUNSI, titulaire**
- M Olivier MAROTTE, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Mathieu BASSON, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

c) Représentants des services départementaux de protection et de probation de la santé maternelle et infantile

- **Mme Elodie DELPORTE, Conseil Départemental du Rhône, titulaire**
- Mme Perrine AKAYA, Conseil Départemental du Rhône, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN, Métropole de Lyon, titulaire**
- Mme Marie-Alice BAYLE-DUFETELLE, Métropole de Lyon, suppléant 1
- Mme Isabelle GOTHIE, Conseil Départemental de l'Isère, suppléant 2

d) Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé

- **Mme Dounia BAGHOU-PELISSIER, Addictions France, titulaire**
- Pr Georges BROUSSE, Addictions France, suppléant 2
- Mme Frédérique RESCHE-RIGON, France Nature Environnement (FNE), suppléant 2
- **Mme Claude DUCOS-MIERAL, Promotion de la santé Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire**
- Mme Sophie JEANTET-LONG, Promotion de la santé Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- Mme Delphine DELAUNAY, Fondation EVERTEA, suppléant 2

e) Représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé de l'enseignement et de la recherche

- **Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations, (CREAI AURA), titulaire**
- Mme Christelle BIDAUD, Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations, (CREAI AURA), suppléant 1
- Mme Agathe CHEVALIER, Observatoire Régional (ORS) de la Santé AURA, suppléant 2

f) Représentant des associations de protection de l'environnement

- **Mme Jacqueline COLLARD-PONCE, Santé Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (SERA), titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 7 / Offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements publics de santé

- **Mme Bergamotte DUPAIGNE, FHF, titulaire**
- M Mikaël BATTESTI, FHF, suppléant 1
- Mme Christine ROUGIER, suppléant 2
- **M Serge MALACCHINA, FHF, titulaire**
- M Mathieu MONIER, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Aline BONNET, FHF, titulaire**
- M Benoît LABRIERE, suppléant 1
- M Julien KEUNEBROEK, suppléant 2
- **Dr Raphaël BRILLAND, FHF, titulaire**
- M Christophe HOAREAU désigner, suppléant 1
- M Rémi VIAL, suppléant 2
- **Dr Frédéric MEUNIER, FHF, titulaire**
- M François BALLEREAU, FHF, suppléant 1
- M Vincent PEGEOT, FHF, suppléant 2

b) Représentants des établissements privés de santé à but lucratif

- **Mme Barbara GETAS JASKULA, FHP, titulaire**
- M Xavier CLARIS, FHP, suppléant 1
- M Pascal MESSIN, FHP, suppléant 2
- **M Laurent MORASZ, FHP, titulaire**
- Dr Guillaume GAUTIER, FHP, suppléant 1
- Dr Jonas WILISCH, suppléant 2

c) Représentants des établissements privés à but non lucratifs

- **Mme Laure MONTAGNON, FEHAP, titulaire**
- M Nicolas CAQUOT, FEHAP, suppléant 1
- M Thierry ESMILAIRE, FEHAP, suppléant 2
- **M Romain HERNU, FEHAP, titulaire**
- Dr Cédric LUYTON, FEHAP, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Damien SEBILEAU, Centre Léon BERARD, UNICANCER, titulaire**
- M Pierre-Etienne HEUDEL, Centre Léon BERARD, UNICANCER, suppléant 1
- M Raphaël ZINT, Centre Jean PERRIN, UNICANCER, suppléant 2

d) Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **Dr Florence TARPIN-LYONNET, FNEHAD, titulaire**
- M Céline BUTTEZ, FNEHAD, suppléant 1
- Mme Stéphanie GARRETA, FNEHAD, suppléant 2

e) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- **M Francis PAILLARD, ARPEP 69, titulaire**
- M Bernard BOCHARD, ARPEP, suppléant 1
- Mme Corinne CHERVIN, ARPEP 69, suppléant 2
- **Mme Géraldine MASSONNAT, NEXEM, titulaire**
- M Nicolas BORDET, NEXEM, suppléant 1
- Mme Christel VESSELLA, NEXEM, suppléant 2
- **M Hervé BONNIN, URIOPSS, titulaire**
- M Florence VALDA-LEONI, URIOPSS, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Paul RIGATO, FEHAP, titulaire**
- M Bruno RONDET, APAJH, suppléant 1
- M Yves DUVAL, APAJH, suppléant 2

f) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

- **M Sébastien BRIOUZE, FNAQPA, titulaire**
- M Nicolas GARNIER, NEXEM, suppléant 1
- M Bruno MARQUET, FNAQPA, suppléant 2
- **Mme Elodie RAMBERT, SYNERPA, titulaire**
- Mme Delphine GRANGER, SYNERPA, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Ludivine GILLET, FHF, titulaire**
- Mme Anne-Laure DUBOIS, FEHAP, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Michelle LAYES-CADET, UNA, titulaire**
- Mme Cécile GENIN, UNA Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

g) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

- **M Saïd BABA, Fédération Santé Habitat, titulaire**
- Mme Sarah JEANIN, URIOPSS, suppléant 1
- Mme Laurence FORET, Fédération Santé Habitat, suppléant 2

h) Représentants désignés parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région

- **Mme Chloé DENIAU, FemasAURA, titulaire**
- M Adrien DELORME, FemasAURA, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

i) Représentant des communautés professionnelles territoriales de santé

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

j) Représentants des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

- **Dr François ROCHE, FEDERAMAG, titulaire**
- Dr Vincent THIBAUT, FEDERAMAG, suppléant 1
- Dr Karim TABET, FEDERAMAG, suppléant 2

k) Représentants d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence ou de réanimation

- **Dr Nicolas DESSEIGNE, titulaire**
- Dr Laure JAINSKY, suppléant 1
- Dr Karim TAZAROURTE, suppléant 2

l) Représentants des transporteurs sanitaires

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

m) Représentant des services départementaux d'incendie et de secours

- **M Stéphane GOUZEC, SDNIS Rhône, titulaire**
- M Jérôme PETITPOISSON, SDIS Isère, suppléant 1
- Mme Naïma BALADI, SDNIS Rhône, suppléant 2

n) Représentants des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

- **M Hubert PARMENTIER, CPH/ APH, titulaire**
- Mme Anne BERNIER, INPH, suppléant 1
- Dr Cordelia SALOMEZ-IHL, CMH, suppléant

o) Membres des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)

- **M Lucien BARAZA, URPS Infirmiers, titulaire**
- Dr Albert-Jean BARAZA, URPS Médecins, suppléant 1
- Dr Eric FLATIN, URPS, Biologistes, suppléant 2
- **Mme Edith FRERY, URPS Orthophonistes, titulaire**
- Mme Béatrice COLLIN-BEALEM, URPS Chirurgiens-Dentistes, suppléant 1
- Mme Laurence DELAIRE-VOURLAT, URPS Orthoptistes, suppléant 2
- **Mme Karine GESTAS, URPS Sages-Femmes, titulaire**
- Dr Jean-François COSTEMALE-LACOSTE, URPS Médecins, suppléant 1
- M Jérôme ALAPHILIPPE, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, suppléant 2

- **M Olivier ROZAIRE, URPS Pharmaciens, titulaire**
- Mme Sophie SERRANO-RIFFARD, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, suppléant 1
- M Florent MOULIN, URPS Pédicures-Podologues, suppléant 2
- **Dr Alain FRANCOIS, URPS Médecins, titulaire**
- M Clément DEBARD, URPS Chirurgiens-dentistes, suppléant 1
- Mme Florence DURUPT, URPS Pharmaciens, suppléant 2
- **Dr Philippe PRADEL, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Yannick FREZET, URPS Médecins, suppléant 1
- Mme Louise RUIZ, URPS Infirmiers, suppléant 2

p) Représentants de l'ordre des médecins (CROM)

- **Dr Philippe VITTOZ, Conseil Régional AURA de l'Ordre des Médecins (CROM), titulaire**
- Dr Jean-Pierre FUSARI, CROM AURA, suppléant 1
- Dr François HEUDRON, CROM AURA, suppléant 2

q) Représentants des internes en médecine des subdivisions situées sur le territoire de la région

- **M Arthur PONCIN, SAIHL, titulaire**
- Mme Léane DI FLORIO, SAIHL, suppléant 2
- M Abed FRIGUI, AISE (Assistants et internes de Médecine), suppléant 2

r) Représentants du ministère de la défense

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

s) Représentants des dispositifs d'appui à la coordination

- **M Mikaël DEROIS, DAC Métropole de Lyon, titulaire**
- Mme Cassie AULAGNON, Métropole de Lyon, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Esther DORMET, DAC Métropole de Lyon, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 8 / personnalités qualifiées

- **Mme Marie-France CALLU, titulaire**
- **M Christian BRUN, titulaire**

Arrêté N° 2026-22-0062

Portant sur la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie

Vu le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1 : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Auvergne-Rhône-Alpes est composée de 120 membres ayant voix délibérative répartis en huit collèges.

Article 2 : La composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Auvergne-Rhône-Alpes est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3: Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- le président du conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole ;

Article 4 : La durée du mandat de ses membres est de 5 ans à compter du 29 septembre 2026,

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le directeur de la Stratégie et des Parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 5 octobre 2026

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

ANNEXE

Composition de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Auvergne-Rhône-Alpes

Collège 1 / Représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence

a) Conseillers régionaux :

- **M Bernard PERRUT, Conseil Régional, titulaire**
- M Sandrine CHAIX, Conseil Régional, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Marie-Pierre MONTORO-SADDOUX, Conseil Régional, titulaire**
- Mme Maylène MILLET, Conseil régional, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Véronique DESCHAMPS, Conseil Régional, titulaire**
- Mme Catherine LAFORET, Conseil Régional, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

b) Président du conseil départemental, ou son représentant, de chacun des départements du
ressort ;

- **Mme Martine TABOURET, Conseil Départemental de l'Ain, titulaire**
- Mme Viviane VAUDRAY, Conseil Départemental de l'Ain, suppléant 1
- M Jean-Pierre GAITET, Conseil Départemental de l'Ain, suppléant 2
- **Mme Anne-Cécile BENOIT-GOLA, Conseil Départemental de l'Allier, titulaire**
- Mme Christine BURKHARDT, Conseil départemental de l'Allier, suppléant 1
- M Julien CARPENTIER, Conseil Départemental de l'Allier, suppléant 2
- **Mme Sylvie GAUCHER, Conseil Départemental de l'Ardèche, titulaire**
- Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, Conseil Départemental de l'Ardèche, suppléant 1
- Mme Sandrine GENEST, Conseil Départemental de l'Ardèche, suppléant 2
- **Mme Sylvie LACHAIZE, Conseil Départemental du Cantal, titulaire**
- Mme Dominique BEAUDREY, Conseil Départemental du Cantal, suppléant 1
- Mme Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal, suppléant 2
- **Mme Françoise CHAZAL, Conseil Départemental de la Drôme, titulaire**
- Mme Nathalie ILIOZER, Conseil Départemental de la Drôme, suppléant 1
- M Loïc BIOT, Conseil Départemental de la Drôme, suppléant 2
- **Mme Delphine HARTMANN, Conseil Départemental de l'Isère, titulaire**
- Mme Annie POURTIER, Conseil Départemental de l'Isère, suppléant 1
- Mme Mireille BLANC-VOUTIER, Conseil Départemental de l'Isère, suppléant 2
- **M Yves PARTRAT, Conseil Départemental de la Loire, titulaire**
- Mme Clotilde ROBIN, Conseil départemental de la Loire, suppléant 1
- Mme Sylvie BONNET, Conseil départemental de la Loire, suppléant 2
- **Mme Isabelle VALENTIN, Conseil Départemental de la Haute-Loire, titulaire**
- Mme Christelle MICHEL, Conseil Départemental de la Haute-Loire, suppléant 1
- M Guy JOLIVET, Conseil Départemental de la Haute-Loire, suppléant 2

- **M. Fabien BESSEYRE, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, titulaire**
- Mme Martine BONY, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, suppléant 1
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, suppléant 2
- **Mme Laurence FAUTRA, Métropole de Lyon, titulaire**
- Mme Angélique ENDERLIN, Métropole de Lyon, suppléant 1
- M Pascal CHARMOT, Métropole de Lyon, suppléant 2
- **M Thomas RAVIER, Conseil Départemental du Rhône, titulaire**
- Mme Pascale CHAPOT, Conseil Départemental du Rhône, suppléant 1
- M Morgan GRIFFOND, Conseil Départemental du Rhône, suppléant 2
- **Mme Corine WOLFF, Conseil Départemental de la Savoie, titulaire**
- Mme Christiane BRUNET, Conseil Départemental de la Savoie, suppléant 1
- Mme Odile GOENS, Conseil Départemental de la Savoie, suppléant 2
- **Mme Estelle BOUCHET, Conseil Départemental de Haute-Savoie, titulaire**
- Mme Agnès GAY, Conseil Départemental de Haute-Savoie, suppléant 1
- Mme Chrystelle BEURRIER, Conseil Départemental de Haute-Savoie, suppléant 2

c) Représentants des groupements de communes du ressort

- **M Fabrice PANNEKOUCKE , ACF, titulaire**
- Mme Monique PIMONOW, ACF, suppléant 1
- A désigner, ACF, suppléant 2
- **M Sébastien BERNARD, ACF, titulaire**
- Mme Maryvonne LOUGRAIEB, ACF, suppléant 1
- A désigner, ACF, suppléant 2
- **M Serge BOYER, ACF, titulaire**
- M Jean-François DEBAT, ACF, suppléant 1
- A désigner, ACF, suppléant 2

d) Représentants des communes du ressort

- **A désigner, AMF, titulaire**
- A désigner, AMF, suppléant 1
- A désigner, AMF, suppléant 2
- **A désigner, AMF, titulaire**
- A désigner, AMF, suppléant 1
- A désigner, AMF, suppléant 2
- **A désigner, AMF, titulaire**
- A désigner, AMF, suppléant 1
- A désigner, AMF, suppléant 2

Collège 2 / Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1,

- **M Pierre-Mathieu ARCAS, AFM Téléthon, titulaire**
- Mme Marina BLANC JOLI, Association française des Dysplasies Ectodermiques, Suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

- **M Pascal CROUZAUD, UNAFAM, titulaire**
- Mme Marie-Jeanne RICHARD, UNAFAM, suppléant 1
- M Gilles POUMEROL, UNAFAM, suppléant 2
- **Mme Brigitte DE DINECHIN, AFC 38, titulaire**
- M Yann MAJCHRZAK, UDAF 74, suppléant 1
- M Paul BOMBRUN, URAF, suppléant 2
- **Mme Marie-Catherine TIME, APF, titulaire**
- M Victor MENEGHEL, APF, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Andrée LEPRETRE, UNAPEI, titulaire**
- Mme Danièle LANGLOYS, Autisme France, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Jacques MASSE, URCSF, titulaire**
- M Jean-Pierre FONTAN, ADMD, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Monique VINCENT, RAPSODIE, titulaire**
- M Stéphane REMY LEBRETON, Famille de France, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Benoit RAUCOULES, AIDES, titulaire**
- Mme Marie LESERVOISIER, AIDES, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Marie-Chantal DURIER-GREGOT, France Parkinson, titulaire**
- M Edgar CLARY, AFD 38, suppléant 1
- M Joaquin MARQUEZ, AFD 38, suppléant 2

b) Représentants des associations de retraités et personnes âgées

- **Mme Evelyne MARTYNIK, CDCA du Cantal, titulaire**
- M Philippe PARIS, CDCA de la Drôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Bernard CROZAT, CDCA de l'Isère, titulaire**
- M Jacques FOGLIARINI, CDCA de l'Isère, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Philippe JANDRAU, CDCA de l'Ain, titulaire**
- Mme Bernadette MAURICE, CDCA Puy-de-Dôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Jocelyne ROCHE, CDCA de la Loire, titulaire**
- M Georges RIOLO, CDCA de la Loire, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Brigitte VILLODAS, CDCA du Puy-de-Dôme, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

c) Représentants des associations des personnes handicapées

- **Mme Elisabeth NICOUD, CDCA de l'Isère, titulaire**
- Mme Chantal VAURS, CDCA de l'Isère, suppléant 1
- M Dominique FRANCO, Métropole, suppléant 2
- **M Jean-René MARCHALOT, CDCA de l'Ain, titulaire**
- Mme Marie-France COSTAGLIOLA, CDCA de l'Ain, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

- **M. Patrick DEQUAIRE, CDCA du Puy-de -Dôme, titulaire**
- M Claude MALIGE, CDCA du Puy-de-Dôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Elisabeth CHAMBERT, CDCA de l'Ardèche, titulaire**
- M Marcel HUDELOT, CDCA de la Drôme, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Christian CHAZE, CDCA de l'Allier, titulaire**
- M Raphaël PLANCHE, CDCA du Cantal, suppléant 2
- Mme Lina GIAMPIETRO, CDCA de la Loire, suppléant 1

Collège 3 / Représentants des Conseils Territoriaux de Santé

- **M Philippe ROCHE, Président CTS 01, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Christophe TEYSSANDIER, CTS 03, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Nicolas CHOUTET, CTS 07, titulaire**
- Dr Sylvain BOUQUET, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Cyril CHOUVELON, Président du CTS 15, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Georges MEYER, Président CTS 26, titulaire**
- Mme Adeline JURDITH, suppléant 1
- Mme Séverine DARONNAT GORCE, suppléant 2
- **M Gilles PERRIN, CTS 38, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **A désigner, CTS 42, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Eric MATHELET, Président CTS 43, titulaire**
- M Frédéric DELMAS, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M René BARRAUD, Président CTS 63, titulaire**
- M Philippe BLUA, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Charles DADON, CTS 69, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Florent CHAMBAZ, CTS 73, titulaire**
- M Joaquim SOARES LEAO, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **A désigner, Président CTS 74, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 4 / Partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

- **M Mikaël OLLIER, CFDT AURA, titulaire**
- M Alain CHOUVET, CFDT AURA, suppléant 1
- M Nicolas HUGUES, CFDT AURA, suppléant 2
- **M Franck FONTENEAU, CGT AURA, titulaire**
- M Mathieu VERNET, CGT AURA, suppléant 1
- A désigner, CGT AURA, suppléant 2
- **Mme Alexia GRANGE DE MARTINO, CFTC, titulaire**
- Mme Nataly GOGUILLON, CFTC, suppléant 1
- Mme Jacklyne JURION, CFTC, suppléant 2
- **M Jean-Guillaume VERGNES, CFE-CGC, titulaire**
- A désigner, CFE-CGC suppléant 1
- A désigner, CFE-CGC suppléant 2
- **A désigner, FO, titulaire**
- A désigner, FO suppléant 1
- A désigner, FO suppléant 2

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

- **Mme Marie-Laurence DE LAGET, MEDEF, titulaire**
- Mme Marie-Pierre BRASSARD, MEDEF, suppléant 1
- M Fabien LEROY, MEDEF, suppléant 2
- **Mme Karine JAVIX, U2P, titulaire**
- Mme Alexandra JAY, U2P, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Jean-Loup DUROUSSET, CPME Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire**
- M Bruno MASSON, CPME Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- M François GUTH, CPME Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 2

c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 5 / Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- **Mme Audrey MARNEAU, Fédération Santé Habitat, titulaire**
- M Benjamin PERUCHON Fédération santé habitat, suppléant 1
- Mme Marie LAZZARONI, Fédération des Acteurs de la Solidarité, suppléant 2
- **M Jean-Luc PONCET, Ligue des Droits de l'Homme, titulaire**
- Mme Chloé MONIN, Fédération Santé Habitat, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

b) Représentants de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

- **Mme Victorine DIOP, CARSAT Auvergne, titulaire**
- M Jean-Christophe CRULLI, CARSAT Auvergne, suppléant 1
- M Pierre AUBALIE, CARSAT Auvergne, suppléant 2
- **M Stéphane RENAUD, CARSAT, titulaire**
- M Pascal PROTON, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

c) Représentants des Caisses d'Allocations Familiales

- **Mme Sylviane NGUYEN, CAF, titulaire**
- M Guy BACULARD, CAF du Rhône, suppléant 1
- Mme Béatrice BEZ BALLAZ, CAF du Rhône, suppléant 2

d) Représentants de la Mutualité Française

- **M Bruno DELATTRE, Mutualité Française, titulaire**
- M Christian JACOB, Mutualité Française, suppléant 1
- M Jean BECKER, Mutualité Française, suppléant 2

e) Représentants des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

f) Représentants des établissements ou service qui assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (article L. 312-1° du code de l'action sociale et des familles)

- **Mme Adeline TRAVERT, Fédération Santé Habitat, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 6 / Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire

- **M Philippe DULBECCO, Académie de Grenoble, titulaire**
- Mme Florence BORGHESE, Académie de Grenoble, suppléant 1
- Mme Colette CHAMBARD, Académie de Grenoble, suppléant 2
- **Mme Virginie DUPONT, Académie de Clermont-Ferrand, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- Mme Virginie MONNEY, Académie de Clermont-Ferrand, suppléant 2

b) Représentants des services de santé au travail

- **Mme Sabrina YOUNSI, titulaire**
- M Olivier MAROTTE, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Mathieu BASSON, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

c) Représentants des services départementaux de protection et de probation de la santé maternelle et infantile

- **Mme Elodie DELPORTE, Conseil Départemental du Rhône, titulaire**
- Mme Perrine AKAYA, Conseil Départemental du Rhône, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN, Métropole de Lyon, titulaire**
- Mme Marie-Alice BAYLE-DUFETELLE, Métropole de Lyon, suppléant 1
- Mme Isabelle GOTHIE, Conseil Départemental de l'Isère, suppléant 2

d) Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé

- **Mme Dounia BAGHOU-PELISSIER, Addictions France, titulaire**
- Pr Georges BROUSSE, Addictions France, suppléant 2
- Mme Frédérique RESCHE-RIGON, France Nature Environnement (FNE), suppléant 2
- **Mme Claude DUCOS-MIERAL, Promotion de la santé Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire**
- Mme Sophie JEANTET-LONG, Promotion de la santé Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- Mme Delphine DELAUNAY, Fondation EVERTEA, suppléant 2

e) Représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé de l'enseignement et de la recherche

- **Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations, (CREAI AURA), titulaire**
- Mme Christelle BIDAUD, Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations, (CREAI AURA), suppléant 1
- Mme Agathe CHEVALIER, Observatoire Régional (ORS) de la Santé AURA, suppléant 2

f) Représentant des associations de protection de l'environnement

- **Mme Jacqueline COLLARD-PONCE, Santé Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (SERA), titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 7 / Offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements publics de santé

- **Mme Bergamotte DUPAIGNE, FHF, titulaire**
- M Mikaël BATTESTI, FHF, suppléant 1
- Mme Christine ROUGIER, suppléant 2
- **M Serge MALACCHINA, FHF, titulaire**
- M Mathieu MONIER, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Aline BONNET, FHF, titulaire**
- M Benoît LABRIERE, suppléant 1
- M Julien KEUNEBROEK, suppléant 2
- **Dr Raphaël BRILLAND, FHF, titulaire**
- M Christophe HOAREAU désigner, suppléant 1
- M Rémi VIAL, suppléant 2
- **Dr Frédéric MEUNIER, FHF, titulaire**
- M François BALLEREAU, FHF, suppléant 1
- M Vincent PEGEOT, FHF, suppléant 2

b) Représentants des établissements privés de santé à but lucratif

- **Mme Barbara GETAS JASKULA, FHP, titulaire**
- M Xavier CLARIS, FHP, suppléant 1
- M Pascal MESSIN, FHP, suppléant 2
- **M Laurent MORASZ, FHP, titulaire**
- Dr Guillaume GAUTIER, FHP, suppléant 1
- Dr Jonas WILISCH, suppléant 2

c) Représentants des établissements privés à but non lucratifs

- **Mme Laure MONTAGNON, FEHAP, titulaire**
- M Nicolas CAQUOT, FEHAP, suppléant 1
- M Thierry ESMILAIRE, FEHAP, suppléant 2
- **M Romain HERNU, FEHAP, titulaire**
- Dr Cédric LUYTON, FEHAP, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Damien SEBILEAU, Centre Léon BERARD, UNICANCER, titulaire**
- M Pierre-Etienne HEUDEL, Centre Léon BERARD, UNICANCER, suppléant 1
- M Raphaël ZINT, Centre Jean PERRIN, UNICANCER, suppléant 2

d) Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **Dr Florence TARPIN-LYONNET, FNEHAD, titulaire**
- M Céline BUTTEZ, FNEHAD, suppléant 1
- Mme Stéphanie GARRETA, FNEHAD, suppléant 2

e) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- **M Francis PAILLARD, ARPEP 69, titulaire**
- M Bernard BOCHARD, ARPEP, suppléant 1
- Mme Corinne CHERVIN, ARPEP 69, suppléant 2
- **Mme Géraldine MASSONNAT, NEXEM, titulaire**
- M Nicolas BORDET, NEXEM, suppléant 1
- Mme Christel VESSELLA, NEXEM, suppléant 2
- **M Hervé BONNIN, URIOPSS, titulaire**
- M Florence VALDA-LEONI, URIOPSS, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **M Paul RIGATO, FEHAP, titulaire**
- M Bruno RONDET, APAJH, suppléant 1
- M Yves DUVAL, APAJH, suppléant 2

f) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

- **M Sébastien BRIOUZE, FNAQPA, titulaire**
- M Nicolas GARNIER, NEXEM, suppléant 1
- M Bruno MARQUET, FNAQPA, suppléant 2
- **Mme Elodie RAMBERT, SYNERPA, titulaire**
- Mme Delphine GRANGER, SYNERPA, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Ludivine GILLET, FHF, titulaire**
- Mme Anne-Laure DUBOIS, FEHAP, suppléant 1
- M Mathieu ARNAUD, suppléant 2
- **Mme Michelle LAYES-CADET, UNA, titulaire**
- Mme Cécile GENIN, UNA Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

g) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

- **M Saïd BABA, Fédération Santé Habitat, titulaire**
- Mme Sarah JEANIN, URIOPSS, suppléant 1
- Mme Laurence FORET, Fédération Santé Habitat, suppléant 2

h) Représentants désignés parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région

- **Mme Chloé DENIAU, FemasAURA, titulaire**
- M Adrien DELORME, FemasAURA, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

i) Représentant des communautés professionnelles territoriales de santé

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

j) Représentants des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

- **Dr François ROCHE, FEDERAMAG, titulaire**
- Dr Vincent THIBAUT, FEDERAMAG, suppléant 1
- Dr Karim TABET, FEDERAMAG, suppléant 2

k) Représentants d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence ou de réanimation

- **Dr Nicolas DESSEIGNE, titulaire**
- Dr Laure JAINSKY, suppléant 1
- Dr Karim TAZAROURTE, suppléant 2

l) Représentants des transporteurs sanitaires

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

m) Représentant des services départementaux d'incendie et de secours

- **M Stéphane GOUZEC, SDNIS Rhône, titulaire**
- M Jérôme PETITPOISSON, SDIS Isère, suppléant 1
- Mme Naïma BALADI, SDNIS Rhône, suppléant 2

n) Représentants des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

- **M Hubert PARMENTIER, CPH/ APH, titulaire**
- Mme Anne BERNIER, INPH, suppléant 1
- Dr Cordelia SALOMEZ-IHL, CMH, suppléant

o) Membres des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)

- **M Lucien BARAZA, URPS Infirmiers, titulaire**
- Dr Albert-Jean BARAZA, URPS Médecins, suppléant 1
- Dr Eric FLATIN, URPS, Biologistes, suppléant 2
- **Mme Edith FRERY, URPS Orthophonistes, titulaire**
- Mme Béatrice COLLIN-BEALEM, URPS Chirurgiens-Dentistes, suppléant 1
- Mme Laurence DELAIRE-VOURLAT, URPS Orthoptistes, suppléant 2
- **Mme Karine GESTAS, URPS Sages-Femmes, titulaire**
- Dr Jean-François COSTEMALE-LACOSTE, URPS Médecins, suppléant 1
- M Jérôme ALAPHILIPPE, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, suppléant 2

- **M Olivier ROZAIRE, URPS Pharmaciens, titulaire**
- Mme Sophie SERRANO-RIFFARD, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, suppléant 1
- M Florent MOULIN, URPS Pédicures-Podologues, suppléant 2
- **Dr Alain FRANCOIS, URPS Médecins, titulaire**
- M Clément DEBARD, URPS Chirurgiens-dentistes, suppléant 1
- Mme Florence DURUPT, URPS Pharmaciens, suppléant 2
- **Dr Philippe PRADEL, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Yannick FREZET, URPS Médecins, suppléant 1
- Mme Louise RUIZ, URPS Infirmiers, suppléant 2

p) Représentants de l'ordre des médecins (CROM)

- **Dr Philippe VITTOZ, Conseil Régional AURA de l'Ordre des Médecins (CROM), titulaire**
- Dr Jean-Pierre FUSARI, CROM AURA, suppléant 1
- Dr François HEUDRON, CROM AURA, suppléant 2

q) Représentants des internes en médecine des subdivisions situées sur le territoire de la région

- **M Arthur PONCIN, SAIHL, titulaire**
- Mme Léane DI FLORIO, SAIHL, suppléant 2
- M Abed FRIGUI, AISE (Assistants et internes de Médecine), suppléant 2

r) Représentants du ministère de la défense

- **Mme Marie-Dominique COLAS, titulaire**
- Mme Céline BARAZA, suppléant 1
- Mme Florence LAMOTTE-KHARMAZ, suppléant 2

s) Représentants des dispositifs d'appui à la coordination

- **M Mikaël DEROIS, DAC Métropole de Lyon, titulaire**
- Mme Cassie AULAGNON, Métropole de Lyon, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2
- **Mme Esther DORMET, DAC Métropole de Lyon, titulaire**
- A désigner, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

Collège 8 / personnalités qualifiées

- **Mme Marie-France CALLU, titulaire**
- **M Christian BRUN, titulaire**

Arrêté N° 2026-22-0063

Portant sur la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie

Vu le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1: L'arrêté 2026-22-0007 portant sur la composition de la commission permanente et des compositions spécialisées de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

Article 2: La commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Auvergne-Rhône-Alpes est composée conformément à l'annexe I du présent arrêté.

Article 3 : Les commissions spécialisées de la conférence régionale de santé et de l'autonomie Auvergne-Rhône-Alpes sont composées conformément aux annexes II à V du présent arrêté.

Article 4: Le directeur de la Stratégie et des Parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Fait à Lyon le 5 octobre 2026

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

ANNEXE I
COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Andrée LEPRETRE

Membres :

- **M Yves PARTRAT, collège 1(a}, b}, c}, d}) titulaire**
- Mme Clotilde ROBIN, collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- Mme Sylvie BONNET, collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}) titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1, (a}, b}, c}, d}) titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1(a}, b}, c}, d}), suppléant 2

- **Mme Marie-Catherine TIME, collège 2 (a}, b}, c}, d}) titulaire**
- M Victor MENEGHEL, collège 2(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- A désigner, collège 2, suppléant 2

- **M Patrick DEQUAIRE, collège 2(a}, b}, c}, d}) titulaire**
- M Claude MALIGE, collège 2(a}, b}, c}, d}), suppléant 1
- A désigner, collège 2, suppléant 2

- **M Cyril CHOUVELON, titulaire, collège 3**
- A désigner, collège 3, suppléant 1
- A désigner, suppléante 2

- **M Mikaël OLLIER, collège 4a, titulaire**
- M Alain CHOUVET, collège 4a, suppléant 1
- M Nicolas HUGUES, collège 4a, suppléante 2

- **M Bruno DELATTRE, collège 5 (a}, b}, c}, d}, e}, f}) titulaire**
- M Christian JACOB, collège 5(a}, b}, c}, d}, e}, f}), suppléant 1
- M Jean BECKER, collège 5(a}, b}, c}, d}, e}, f}), suppléant 2

- **Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, collège 6, titulaire**
- Mme Christelle BIDAUD, collège 6, suppléant 1
- Mme Agathe CHEVALIER, collège 6, suppléant 2

- **M Serge MALACCHINA, collège 7a, titulaire**
- M Mathieu MONIER, collège 7a, suppléant 1
- A désigner, collège 7a, suppléant 2

- **Mme Barbara GETAS JASKULA, collège 7b, titulaire**
- M Xavier CLARIS, collège 7b, suppléant 1
- M Pascal MESSIN, collège 7b, suppléant 2

- **Mme Laure MONTAGNON, collège 7c, titulaire**
- M Nicolas CAQUOT, collège 7c, suppléant 1
- M Thierry ESMILAIRE, collège 7c, suppléant 2

- **M Sébastien BRIOUZE, collège 7f, titulaire**
- M Nicolas GARNIER, collège 7f, suppléant 1
- M Bruno MARQUET, collège 7, suppléante 2

- **M Lucien BARAZA, collège 7o, titulaire**
- M Albert-Jean BARAZA, collège 7o, suppléant 1
- M Eric FLATIN, collège 7o, suppléant 2

- **A désigner, collège 8, titulaire**

Présidents des commissions spécialisées

- **A désigner, Président de la Commission Spécialisée Prévention**
- **A désigner, Présidente de la Commission Spécialisée Médico-Sociale**
- **A désigner, Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers**
- **A désigner, Président de la Commission spécialisée Organisation des soins**

ANNEXE II
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
PRÉVENTION

Président : A désigner, collège X

Vice-Présidente : A désigner, collège X

Membres :

- **A désigner, 1 représentant conseiller régional, collège 1a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **M Yves PARTRAT, conseils départementaux, collège 1b, titulaire**
- Mme Clotilde ROBIN, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- Mme Sylve BONNET, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **M Fabien BESSEYRE, conseils départementaux, collège 1b, titulaire**
- Mme Martine BONY, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant des groupements de communes, collège 1c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant des communes, collège 1d, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **Mme Brigitte DE DINECHIN, collège 2a, titulaire**
- M Yann MAJCHRZAK, collège 2, suppléant 1
- M Paul BOMBRUN, collège 2, suppléant 2

- **M Jacques MASSE, collège 2a, titulaire**
- M Jean-Pierre FONTAN, collège 2, suppléant 1
- A désigner, collège 2, suppléant 2

- **Mme Monique VINCENT, collège 2a, titulaire**
- M Stéphane REMY LEBRETON, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2
-
- **Mme Marie-Chantal DURIER-GREGOT, collège 2a, titulaire**
- M Edgar CLARY, 1 représentant du collège 2, suppléant 1
- M Joaquin MARQUEZ, 1 représentant du collège 2, suppléant 2

- **Mme Evelyne MARTYNIK, 1 représentant du collège 2b, titulaire**
- M Philippe PARIS, 1 représentant du collège 2, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2, suppléant 2

- **M Patrick DEQUAIRE, collège 2c, titulaire**
- M Claude MALIGE, collège 2, suppléant 1
- A désigner, collège 2, suppléant 2

- **M Charles DADON, collège 3, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1

- **M Franck FONTENEAU, collège 4a, titulaire**
- M Mathieu VERNET, collège 4a, suppléant 1
- A désigner, collège 4a, suppléante 2

- **Mme Marie-Laurence DE LAGET, 1 représentant du collège 4b, titulaire**
- Mme Marie-Pierre BRASSARD, 1 représentant du collège 4b, suppléant 1
- M Fabien LEROY, 1 représentant du collège 4b, suppléant 2

- **A désigner, collège 4c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 2

- **A désigner, collège 4d, titulaire**
- A désigner, collège 4d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4d, suppléant 2

- **Mme Audrey MARNEAU, collège 5a, titulaire**
- M Benjamin PERRUCHON, collège 5a, suppléant 1
- Mme Marie LAZZARONI, 1 représentant du collège 5a, suppléant 2

- **A désigner, collège 5b, titulaire**
- A désigner, collège 5b, suppléant 1
- A désigner, collège 5b, suppléant 2

- **A désigner, collège 5c, titulaire**
- A désigner, collège 5c, suppléant 1
- A désigner, collège 5c, suppléant 2

- **M Bruno DELATTRE, collège 5d, titulaire**
- M Christian JACOB, collège 5d, suppléant 1
- M Jean BECKER, collège 5d, suppléant 2

- **A désigner, collège 6a, titulaire**
- A désigner, collège 6a, suppléant 1
- A désigner, collège 6a, suppléant 2

- **Mme Sabrina YOUNSI, 1 représentant du collège 6b, titulaire**
- M Olivier MAROTTE, 1 représentant du collège 6b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 6b, suppléant 2

- **Dr Marie-Sophie BARTHET-DERRIEN, collège 6c, titulaire**
- Dr Marie-Alice BAYLE-DUFETELLE, collège 6c, suppléant 1
- Dr Isabelle GOTHIE, collège 6c, suppléant 2

- **Mme Claude DUCOS-MIERAL, collège 6d, titulaire**
- Mme Sophie JEANTET-LONG, collège 6d, suppléant 1
- Mme Delphine DELAUNAY, collège 6d, suppléant 2

- **Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, collège 6e, titulaire**
- Mme Christelle BIDAUD, collège 6e, suppléant 1
- Mme Agathe CHEVALIER, collège 6e, suppléant 2

- **A désigner, collège 6f, titulaire**
- A désigner, collège 6f, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 6f, suppléant 2

- **Dr Florence TARPIN-LYONNET, collège 7(a),(b), (c), (d), titulaire**
- Mme Céline BUTTEZ, collège 7d, suppléant 1
- Mme Stéphanie GARETTA, collège 7d, suppléant 2

- **M Francis PAILLARD, collège 7 (e}, f}), titulaire**
- M Bernard BOCHARD, collège 7, suppléant 1
- Mme Corinne CHERVIN, collège 7, suppléant 2

- **Mme Edith FRERY, collège 7o, titulaire**
- Mme Béatrice COLLIN-BEALEM, collège 7, suppléant 1
- Mme Laurence DELAIRE-VOURLAT, collège 7, suppléant 2

- **Mme Karine GESTAS, collège 7o, titulaire**
- Dr Jean-François COSTEMALE-LACOSTE, collège 7, suppléant 1
- M Jérôme ALAPHILIPPE, collège 7, suppléant 2

Suppléants du Président de la Commission Spécialisée Prévention

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

Suppléants de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée Prévention

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

ANNEXE III
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
ORGANISATION DES SOINS

Président : A désigner, collège X

Vice-président : A désigner, collège X

Membres :

- **A désigner, 1 représentant du collège 1a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 2

- **M Yves PARTRAT, 1 représentant du collège 1b, titulaire**
- Mme Clotilde ROBIN, 1 représentant du collège 1b, suppléant 1
- Mme Sylvie BONNET, 1 représentant du collège 1b, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 2

- **A désigner, collège 1d, titulaire**
- A désigner, collège 1d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1d, suppléant 2

- **Mme Brigitte DE DINECHIN, collège 2a, titulaire**
- M Yann MAJCHRZAK, collège 2a, suppléant 1
- M Paul BOMBRUN, collège 2a, suppléant 2

- **Mme Marie-Catherine TIME, collège 2a, titulaire**
- M Victor MENEGHEL, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **Mme Jocelyne ROCHE, 1 représentant du collège 2b, titulaire**
- M Georges RIOLO, 1 représentant du collège 2b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2b, suppléant 2

- **A désigner, collège 2c, titulaire**
- A désigner, collège 2c, suppléant 1
- A désigner, collège 2c, suppléant 2

- **M Nicolas CHOUTET, collège 3, titulaire**
- Dr Sylvain BOUQUET, 1 représentant du collège 3, suppléant 1
- A désigner, collège 3, suppléant 2

- **M Mikaël OLLIER, collège 4a, titulaire**
- M Alain CHOUVET, collège 4a, suppléant 1
- M Nicolas HUGUES, collège 4a, suppléant 2

- **M Franck FONTENAU, collège 4a, titulaire**
- M Mathieu VERNET, collège 4a, suppléant 1
- A désigner, collège 4a, suppléante 2

- **M jean-Guillaume VERGNES, 1 représentant du collège 4a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4a, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4a, suppléant 2

- **M Jean-Loup DUROUSSET, collège 4b, titulaire**
- M Bruno MASSON, collège 4b, suppléant 1
- M François GUTH, collège 4b, suppléant 2

- **A désigner, collège 4c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4c, suppléant 2

- **A désigner, collège 4d, titulaire**
- A désigner, collège 4d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4d, suppléant 2

- **M Bruno DELATTRE, collège 5d, titulaire**
- M Christian JACOB, collège 5d, suppléant 1
- M Jean BECKER, collège 5d, suppléant 2

- **A désigner, collège 5e, titulaire**
- A désigner, collège 5e, suppléant 1
- A désigner, collège 5e, suppléant 2

- **Mme Dounia BAGHOU PELISSIER, 1 représentant du collège 6d, titulaire**
- Pr Georges BROUSSE, 1 représentant du collège 6d, suppléant 1
- Mme Frédérique RESCHE-RIGON, collège 6d, suppléant 2

- **Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, collège 6e, titulaire**
- Mme Christelle BIDAUD, collège 6e, suppléant 1
- Mme Agathe CHEVALIER, collège 6e, suppléant

- **Mme Bergamotte DUPAIGNE, collège 7a, titulaire**
- M Mickaël BATTESTI, collège 7a, suppléant 1
- Mme Christine ROUGIER, collège 7a, suppléant 2

- **M Serge MALACCHINA, collège 7a, titulaire**
- M Mathieu MONIER, collège 7a, suppléant 1
- A désigner, collège 7a, suppléant 2

- **Dr Aline BONNET, collège 7a, titulaire**
- M Benoît LABRIERE, collège 7a, suppléant 1
- M Julien KEUNEBROEK, collège 7, suppléant 2

- **Dr Raphaël BRILLAND, collège 7a, titulaire**
- M Christophe HOAREAU, collège 7a, suppléant 1
- M Rémi VIAL, collège 7a, suppléant 2

- **Dr Frédéric MEUNIER, collège 7a, titulaire**
- M François BALLEREAU, collège 7a, suppléant 1
- M Vincent PEGEOT, collège 7a, suppléant 2

- **Mme Barbara GETAS JASKULA, collège 7b, titulaire**
- M Xavier CLARIS, collège 7b, suppléant 1
- M Pascal MESSIN, collège 7b, suppléant 2

- **Dr Laurent MORASZ, FHP, collège 7b, titulaireK**
- Dr Guillaume GAUTIER, collège 7b, suppléant 1
- Dr Jonas WILISCH, FHP, collège 7b suppléant 2

- **Mme Laure MONTAGNON, collège 7c, titulaire**
- M Nicolas CAQUOT, collège 7c, suppléant 1
- M Thierry ESMILAIRE, collège 7c, suppléant 2

- **M Romain HERNU, collège 7c, titulaire**
- M Pierre Etienne HEUDEL, collège 7c, suppléant 1
- M Damien SEBILLEAU, collège 7c, suppléant 2

- **Dr Florence TARPIN-LYONNET, Collège 7d, titulaire**
- Mme Céline BUTTEZ, collège 7d, suppléant 1
- Mme Stéphanie GARRETA, collège 7d, suppléant 2

- **Mme Chloé DENIAU, collège 7h, titulaire**
- Adrien DELORME, collège 7h, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7h, suppléant 2

- **A désigner, collège 7i, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 7i, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7i, suppléant 2

- **Dr François ROCHE, collège 7j, titulaire**
- Dr Vincent THIBAUT, collège 7j, suppléant 1
- Dr Karim TABET, collège 7j, suppléant 2

- **M Nicolas DESSEIGNE, collège 7k, titulaire**
- Mme Laure JAINSKY, collège 7k, suppléant 1
- M Karim TAZAROURTE, collège 7k, suppléant 2

- **A désigner, collège 7l, titulaire**
- A désigner, collège 7l, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7l, suppléant 2

- **M Stéphane GOUZEC, collège 7m, titulaire**
- M Jérôme PETITPOISSON, collège 7m, suppléant 1
- Mme Naïma BALADI, collège 7m, suppléant 2

- **Dr Hubert PARMENTIER, collège 7n, titulaire**
- Mme Anne BERNIER, collège 7n, suppléant 1
- Dr Cordelia SALOMEZ-IHL, 1 représentant du collège 7n, suppléant 2

- **M Lucien BARAZA, collège 7o, titulaire**
- M Albert-Jean BARAZA, collège 7o, suppléant 1
- M Eric FLATIN, collège 7o, suppléant 2

- **Mme Karine GETAS, collège 7o, titulaire**
- Dr Jean-François COSTEMALE-LACOSTE, collège 7o, suppléant 1
- A désigner, collège 7o, suppléant 2

- **Dr Alain FRANCOIS, collège 7o, titulaire**
- M Clément DEBARD, collège 7o, suppléant 1
- Mme Florence DURUPT, collège 7o, suppléant 2

- **Dr Philippe PRADEL, collège 7o, titulaire**
- Dr Yannick FREZET, CROM AURA, collège 7p suppléant 1
- Mme Louise RUIZ, collège 7o, suppléant 2

- **Dr Philippe VITTOZ, CROM AURA, collège 7p titulaire**
- Dr Jean-Pierre FUSARI, CROM AURA, collège 7p suppléant 1
- Dr François HEUDRON, CROM AURA, suppléant 2

- **M Arthur PONCIN, collège 7q, titulaire**
- M Abed FRIGUI, 1 représentant du collège 7q, suppléant 1
- Mme Léane DI FLORI, 1 représentant du collège 7q, suppléant 2

- **Mme Marie-Dominique COLAS, collège 7r, titulaire**
- Mme Céline BARAZA, collège 7r, suppléant 1
- Mme Florence LAMOTTE-KHARMAZ, collège 7r, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 7s, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 7s, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 7s, suppléant 2

Suppléants du Président de la Commission Spécialisée Organisation des Soins

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

Suppléants de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée Organisation des Soins

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

Représentants de la Commission Spécialisée Médico-Sociale :

- **A désigner, collègue X, titulaire**
- A désigner, collègue X, suppléant
- **A désigner, collègue X, titulaire**
- A désigner, collègue X, suppléant

ANNEXE IV
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Présidente : A désigner, collège X

Vice-président : A désigner, collège X

Membres :

- **A désigner, 1 représentant du collège 1a, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1a, suppléant 2

- **M Fabien BESSEYRE, collège 1b, titulaire**
- Mme Martine BONY, collège 1b, suppléant 1
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, collège 1b, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1b, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1b, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1c, suppléant 2

- **A désigner, 1 représentant du collège 1d, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 1d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 1d, suppléant 2

- **M Pascal CROUZAUD, collège 2a, titulaire**
- Mme Marie-Jeanne RICHARD, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **Mme Marie-Catherine TIME, collège 2a, titulaire**
- M Victor MENEGHEL, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **M Philippe JANDRAU, 1 représentant du collège 2b, titulaire**
- Mme Bernadette MAURICE, 1 représentant du collège 2b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2b, suppléant 2

- **Mme Jocelyne ROCHE, 1 représentant du collège 2b, titulaire**
- M Georges RIOLO, 1 représentant du collège 2b, suppléant 1
- A désigner 1 représentant du collège 2b, suppléant

- **Mme Elisabeth CHAMBERT, collège 2c, titulaire**
- M Marcel HUDELOT, collège 2c, suppléant 1
- A désigner, collège 2c, suppléant 2

- **Mme Elisabeth NICOUD, collège 2c, titulaire**
- Mme Chantal VAURS, collège 2c, suppléant 1
- M Dominique FRANC, collège 2c, suppléant 2

- **M Christophe TEYSSANDIER, collège 3, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1

- **M Mikaël OLLIER, collège 4a, titulaire**
- M Alain CHOUVET, collège 4a, suppléant 1
- M Nicolas HUGUES, collège 4a, suppléant 2

- **Mme Marie-Laurence DE LAGET, 1 représentant du collège 4b, titulaire**
- Mme Marie-Pierre BRASSARD, 1 représentant du collège 4b, suppléant 1
- M Fabien LEROY, 1 représentant du collège 4b, suppléant 2

- **A désigner, collège 4c, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 4, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4, suppléant 2

- **A désigner, collège 4d, titulaire**
- A désigner, collège 4d, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 4d, suppléant 2

- **M Jean-Luc PONCET, collège 5a, titulaire**
- Mme Chloé MONIN, collège 5, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 5, suppléant 2

- **M Bruno DELATTRE, collège 5d, titulaire**
- M Christian JACOB, collège 5d, suppléant 1
- M Jean BECKER, collège 5d, suppléant 2

- **M Francis PAILLARD, collège 7e, titulaire**
- M Bernard BOCHARD, collège 7e, suppléant 1
- Mme Corinne CHERVIN, 1 représentant du collège 7, suppléant 2

- **Mme Géraldine MASSONNAT, collège 7e, titulaire**
- M Nicolas BORDET, collège 7e, suppléant 1
- Mme Christel VESSELA, collège 7e, suppléant 2

- **M Hervé BONNIN, collège 7e, titulaire**
- Mme Florence VAJDA-LEONI, collège 7e, suppléant 1
- A désigner, collège 7e, suppléant 2

- **M Paul RIGATO, collège 7e, titulaire**
- M Bruno RONDET, collège 7e, suppléant 1
- M Yves DUVAL, 1 représentant du collège 7e, suppléant 2

- **M Sébastien BRIOUZE, collège 7f, titulaire**
- M Nicolas GARNIER, collège 7f, suppléant 1
- M Bruno MARQUET, collège 7, suppléante 2

- **Mme Elodie RAMBERT, collège 7f, titulaire**
- Mme Delphine GRANGER, collège 7f, suppléant 1
- A désigner, collège 7, suppléante 2

- **Mme Ludivine GILLET, collège 7f, titulaire**
- Mme Anne-Laure DUBOIS, collège 7f, suppléant 1
- M Mathieu ARNAUD, collège 7f, suppléant 2

- **Mme Michelle LAYES-CADET, collège 7f, titulaire**
- Mme Cécile GENIN, collège 7f, suppléant 1
- A désigner, collège 7, suppléant 2

- **Mme Elodie RAMBERT, collège 7f, titulaire**
- Mme Delphine GRANGER, collège 7f, suppléant1
- M Geoffrey DUTOIR, collège 7f, suppléant 2

- **M Saïd BABA, collège 7g, titulaire**
- Mme Sarah JEANNIN, collège 7g, suppléant 1
- A désigner, collège 7g, suppléant 2

- **Dr Alain FRANCOIS, collège 7o, titulaire**
- M Clément DEBARd, collège 7o, suppléant 1
- Mme florence DURUPT, 1 représentant du collège 7o, suppléant 2

Suppléants de la Présidente de la Commission Spécialisée Médico-Sociale

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

Suppléants de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée Médico-Sociale

- A désigner, collège X, suppléant 1
- A désigner, collège X, suppléant 2

Représentants de la Commission Spécialisée Organisation des Soins:

- **A désigner, collège X, titulaire**
- A désigner, collège X, suppléant
- **A désigner, collège X, titulaire**
- A désigner, collège X, suppléante

ANNEXE V
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
DROITS DES USAGERS

Président : A désigner, collège X

Vice-président : A désigner, collège X

Membres :

- **M Fabien BESSEYRE, conseils départementaux, collège 1b, titulaire**
- Mme Martine BONY, 1 représentant du collège 1, suppléant 1
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, 1 représentant du collège 1, suppléant 2

- **M Pascal CROUZAUD, collège 2a, titulaire**
- Mme Marie-Jeanne RICHARD, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **M Benoît RAUCOULES, collège 2a, titulaire**
- Mme Marie LESERVOISIER, collège 2a, suppléant 1
- A désigner, collège 2a, suppléant 2

- **M Marie-Chantal DURIER-GREGOT, collège 2a, titulaire**
- M Edgar CLARY, collège 2a, suppléant 1
- M Joaquin MARQUEZ, collège 2a, suppléant 2

- **M Bernard CROZAT, collège 2b, titulaire**
- M Jacques FOGLIARINI, collège 2b, suppléant 1
- A désigner, collège 2b, suppléant 2

- **Mme Brigitte VILLODAS, collège 2b, titulaire**
- A désigner, collège 2b, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège 2, suppléant 2

- **M Jean-René MARCHALOT, collège 2c, titulaire**
- Mme Marie-France COSTAGLIOLA, collège 2c, suppléant 1
- A désigner, collège 2c, suppléant 2

- **M Christian CHAZE, 1 représentant du collège 2c, titulaire**
- M Raphaël PLANCHE, 1 représentant du collège 2c, suppléant 1
- Mme Lina GIAMPETRO, 1 représentant du collège 2c, suppléant 2

- **M Philippe ROCHE, collège 3, titulaire**
- A désigner, collège 3, suppléant 1

- **M Christophe TEYSSANDIER, collège 3, titulaire**
- A désigner, 1 représentant du collège 3, suppléant 1

- **M Jean-Guillaume VERGNES, collège 4a {(a), (b), (c), (d)}, titulaire**
- A désigner, collège 4a, suppléant 1
- A désigner, collège 4a, suppléant 2

- **M Jean-Luc PONCET, collège 5, [(a) (b) (c)(d) €(f)], titulaire**
- Mme Chloé MONIN, collège 5, suppléant 1
- A désigner, suppléant 2

- **Mme Dounia BAGHOU PELISSIER, collège 6a [(a) (b) (d) € (f)], titulaire**
- Pr Georges BROUSSE, collège 6, suppléant 1
- Mme Frédérique RESCHE-RIGON, collège 6, suppléant 2

- **Dr Philippe VITTOZ, CROM AURA, collège 7p titulaire**
- Dr Jean-Pierre FUSARI, CROM AURA, collège 7p suppléant 1
- Dr François HEUDRON, CROM AURA, suppléant 2

Suppléants du Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers

- A désigner, collège 2, suppléant 1
- A désigner, collège 2, suppléant 2

Suppléants du Vice-Président de la Commission Spécialisée Droits des Usagers

- A désigner, collège, suppléant 1
- A désigner, 1 représentant du collège, suppléant 2



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 05 octobre 2026

ARRÊTÉ n° DREAL-SG-2026-130

**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Le directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement et du
logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes,**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU** le décret en conseil des ministres du 22 avril 2026 nommant Monsieur Étienne GUYOT en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2026-123 du 11 mai 2026 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU** l'arrêté ministériel du 18 décembre 2025, portant attribution des fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes à Olivier DAVID.

VU l'arrêté n°2026-132 du 19 mai 2026 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant délégation de signature à Monsieur Olivier DAVID, chargé des fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'administration générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'ensemble des actes, décisions et documents visés dans la section I « Compétence d'administration générale » de l'arrêté préfectoral n°2026-132 du 19 mai 2026 susvisé,

à savoir :

- tous les actes, documents administratifs, circulaires, rapports, conventions, certificats, correspondances et documents entrant dans le champ de compétence des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- tous les actes de gestion interne à la zone de gouvernance des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires en région et les actes de gestion interne à sa direction, dont les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État, et par les arrêtés du 26 décembre 2019 susvisés.

subdélégation de signature est donnée à :

NOM	Prénom	Service	Pôle
DELORME	Thierry	DIR	/
BORREL	Didier	DIR	/
PAPOUIN	Matthieu	DIR	/
RÉGNIER	Élise	DIR	/

ARTICLE 2 : EXCLUSIONS

Sont exclus de la subdélégation consentie dans le présent arrêté :

- les actes à portée réglementaire, sauf pour les actes de gestion interne à sa direction ;
- les arrêtés portant nominations de membres de commissions et comités régionaux ;
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique, de déclaration d'utilité publique, de cessibilité,
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- les arrêtés de sanctions administratives pris au titre du code des transports ;
- les arrêtés de subvention et les conventions de financement (titre 6) liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics dont le montant dépasse le seuil de 75 000 € HT, Pour les décisions inférieures à 75 000 € HT un bilan annuel des décisions prises est présenté au préfet de région ;
- les arrêtés de subvention et les conventions de financement (titre 6) liant l'État aux autres bénéficiaires dont le montant dépasse le seuil de 150 000 € HT ;
- les correspondances adressées aux ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice ;
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités ;
- les requêtes, déférés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions, mémoires en défense hors référés.

ARTICLE 3 :

Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles et territoriales et de leurs domaines de compétences définis par l'arrêté préfectoral susvisé, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, selon les limites fixées à l'article 2, pour l'ensemble des actes, décisions et documents définis à l'article 1,

subdélégation de signature est donnée à :

NOM	Prénom	Service	Pôle
ARNAULT	Marie-Céline	ARPE	/
DIOT	Aymeric	ARPE	/
DUGOUAT	Aline	ARPE	/
BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/
PIGOT	David	CIDDAE	/
ASSEMAT	Maëwa	DIR	COM
MARNET	Christelle	DIR	DZC
GARDETTE	Guillaume	DIR	MJ
RICHARD	Olivier	EHN	/
GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH
BOUDARD	Arnaud	HC	/
RAZÉ	Florian	MAP	/
PUJOL-LAFOND	Marion	MAP	/
JOURDAIN	Augustin	PRICAE	/
RENEVIER	Clémentine	PRICAE	/
FELIX	Denis	PRNH	/
ROBACHE	Antoine	PRNH	OH
GAUTHERON	Alain	PRNH	PHPAN
VALANTIN	Pierre-Yves	PRNH	PHPCGD
COURTES	Frédéric	PRNH	PHPCRaS
CONTE	Olivier	PRNH	PRNB
VALLAUD	Romaric	PRNH	PRNB
ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
PIERRE	Cendrine	RCTV	/
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
DENNI	Nicolas	UD A	/
GABET	Bruno	UD I	/
PIEYRE	Mathias	UD I	/
SCHRIQUI	Cécile	UD I	/
VALLAT	Boris	UD I	/
LIOGIER	Patrice	UD R	/
BARBERO	Alexandre	UD R	RT
FARGES	Matthias	UD R	SDDAS
MARTIN	Vanessa	UD R	TESSP
CHAZOT	Fabrice	UID CAP	/
LABELLE	Lionel	UID CAP	/
POUTOU	Estelle	UID CAP	/
SIMON	Philippe	UID CAP	/
DAUJAN	Céline	UID DA	/
SEGERAL	Pauline	UID DA	/

NOM	Prénom	Service	Pôle
JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/
MONTERO	Céline	UID DS	/
SCALIA	Jean-Pierre	UID DS	/
POLGE	Christophe	UID LHL	/

ARTICLE 4 :

Concernant les sujets particuliers définis dans les sous-articles suivants, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles et territoriales et de leurs domaines de compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), selon les limites fixées à l'article 2,

subdélégation de signature est donnée à :

4.1 – Acquisitions foncières et expropriation

Dispositions particulières au domaine des acquisitions foncières et expropriation au titre « de la voirie nationale et des opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris les autoroutes et voies express » :

NOM	Prénom	Service	Pôle
RAZÉ	Florian	MAP	/
PUJOL-LAFOND	Marion	MAP	/
MONACO	Ariane	MAP	AFF
NOUAÏLLE	Clarisse	MAP	AFF
REVOL	Maryline	MAP	OE
SAUVAGET	Stéphanie	MAP	OE
TREVE-THOMAS	Isabelle	MAP	OML
PERRET-COUTAGNE	Ophélie	MAP	OML
SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO
GRANET	François	MAP	OO

4.2 – Contrôle et réglementation des transports

NOM	Prénom	Service	Pôle
ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
PIERRE	Cendrine	RCTV	/
BUSSIÈRE	Michel	RCTV	CRSE
CLAVEL	Robert	RCTV	CRSE
DIEUPART-RUEL	Coralie	RCTV	CRSE
GINESTE	Sophie	RCTV	CRSE
MARTIN	Béatrice	RCTV	CRSE
MOUTTET	Laurence	RCTV	CRSE
TAVARD	Jocelyne	RCTV	CRSE
COUTEAU	Bertrand	RCTV	CRSO
LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
ROUGANNE	Béatrice	RCTV	CRSO
BOUILLOUX	Christophe	RCTV	VEH

4.3 – Prévention et adaptation aux changements climatiques, énergie

NOM	Prénom	Service	Pôle
JOURDAIN	Augustin	PRICAE	/
RENEVIER	Clémentine	PRICAE	/
FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE
PHILIBERT	Cécile	PRICAE	CAE
MUSY	Anne-Sophie	PRICAE	CAE

4.4 – Autorité environnementale

Décisions après examen au cas par cas qui ne soumettent pas à évaluation environnementale, en application du R.122-3 du code de l'environnement.

NOM	Prénom	Service	Pôle
BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/
PIGOT	David	CIDDAE	/
CAMPS	Flora	CIDDAE	AE
MAJOREL	Yannick	CIDDAE	AE
SEMICHON	Carole	CIDDAE	AE

4.5 – Actes relevant de la mission Archives

Bordereaux de versement ou d'élimination d'archives à destination des archives départementales et procès-verbaux de transferts définitif d'archives aux SGCD (Secrétariat général commun départemental), DDT (Direction départementale des territoires) et DIR (Direction interdépartementale des routes).

NOM	Prénom	Service	Pôle
BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/
PIGOT	David	CIDDAE	/
ROBIN	François-Xavier	CIDDAE	COS

4.6 – Actes de gestion de ressources humaines et de la formation

NOM	Prénom	Service	Pôle
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
LABONNE	Cécile	SG	API
BONY	Yannick	SG	RH
JOUSSE	Dorothée	SG	RH
LOHR	Évelyne	SG	RH
MATIGNON	Barbara	SG	RH
RENAUD	Camille	SG	RH

4.7 – Actes de ressources humaines pour la zone de gouvernance

Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles en matière de ressources humaines pour la zone de gouvernance et dans leurs domaines de compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), pour l'ensemble des actes, décisions et documents.

NOM	Prénom	Service	Pôle
ARNAULT	Marie-Céline	ARPE	/
DIOT	Aymeric	ARPE	/

4.8 – Paye

À l'effet de signer :

- les pièces justificatives à la rémunération des agents et l'état liquidatif mensuel des mouvements de paye.

subdélégation est donnée à :

NOM	Prénom	Service	Pôle
ARNAULT	Marie-Céline	ARPE	/
DIOT	Aymeric	ARPE	/

ARTICLE 5 :

L'arrêté DREAL-SG-2026-115 du 23 septembre 2026 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 :

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le préfet, par délégation,
le directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Olivier DAVID

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Référence interne : [03_DIR Métiers] – [002] Délégation Anonymisation

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ANONYMISATION
(ARTICLE L. 286 B DU LIVRE DES PROCÉDURES FISCALES)**

L'Administrateur de l'État, Directeur régional des Finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des Finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des Directions régionales des Finances publiques ;

Vu le décret du 03 juin 2026 portant nomination de M. Samuel Barreault, administrateur de l'État, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône à compter du 15 juin 2026.

DÉCIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Gilles Rougon**, Administrateur de l'État, **Pierre Carré**, Administrateur de l'État, **Anne-Claire Coutant**, Administratrice de l'État, et à **Christophe Barrat**, Administrateur de l'État, à l'effet de signer les autorisations de recourir au dispositif d'anonymisation prévu à l'article L. 286 B du livre des procédures fiscales.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et prendra effet le 01 septembre 2026

À Lyon, le 01 octobre 2026

Le directeur régional des Finances publiques
d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône

Samuel Barreault



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Sud-Est**

La cheffe du centre de services partagés Chorus

DÉCISION

SGAMI SE_DAGF_2026_10_05_238

*portant subdélégation de signature aux agents du centre de services partagés pour la validation électronique dans le
progiciel comptable intégré CHORUS –
Service exécutant MISPLTF069*

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAMI-SE-DAGF_2026_09_10_237 du 10 septembre 2026 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Sud-Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAMI-SE_DAGF_2026_09_25_236 du 25 septembre 2026 portant délégation de signature à Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Est, secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense Sud-Est en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel ;

D É C I D E

Article 1. –Au titre des programmes dont les crédits sont délégués au SGAMI-SE, délégation de signature est donnée aux agents du centre de service partagés CHORUS du SGAMI Sud-Est dans les conditions définies ci-après pour les actes suivants :

§1. pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS de la certification de service fait à :

- Madame **Joella HARAL**
- Madame **Sabah ARGOUBI**
- Monsieur **Philippe KOLB**
- Monsieur **Laurent BACHELET**
- Madame **Elodie PINILLA**
- Madame **Noémie VACHER**
- Monsieur **Mathis GOUYÉ**
- Monsieur **Michel GALLEGRO**
- Monsieur **Quentin ALBERT**
- Monsieur **Ludovic BRIOUDE**
- Madame **Sophia BIQUE**
- Madame **Rachelle CHERPAZ**
- Monsieur **Christophe CAUCHOIS**
- Madame **Murielle VILLAIN-BORY**
- Madame **Stella MANCUSO**
- Madame **Nathaly CHEVALIER**
- Monsieur **Lucas BALVAY**
- Madame **Marion THIBAUT**
- Monsieur **Fabrice ATLAN**
- Monsieur **Loïc DARNON**
- Madame **Maria DA SILVA**
- Madame **Audrey DEREMARQUE**
- Madame **Christelle DUVAL**
- Madame **Nazha KITOU**
- Monsieur **Charlélie REYNAUD**
- Madame **Aïssatou THIAM**
- Madame **Amina AHMED**
- Madame **Christelle ROZIER**
- Monsieur **David GAUTHIER**
- Madame **Magali GONZALEZ**
- Madame **Patricia GONNATI**
- Monsieur **Quentin MASSON**
- Madame **Christine JACQUET**
- Monsieur **Vincent AUFFEVES**
- Monsieur **Mohand BENCHIKH**
- Madame **Sylvie JUNG**
- Madame **Elizabeth ESCOBAR**
- Madame **Wally-Ange OBENGA**
- Monsieur **Maxime LOHSE**
- Madame **Élisa AUGER**
- Madame **Sylvie PATALANO**
- Madame **Fatiha MARCHADO**
- Madame **Faiza AIT-ALLA**
- Madame **Léa MOUTHON**
- Madame **Christelle SAIGNE**
- Madame **Léna BATTUT**
- Monsieur **Gilles BLIN**
- Madame **Laetitia PATRICK**
- Madame **Swann PHILIPPEAU**
- Madame **Céline CABRAL**
- Madame **Marie GALLOT**
- Madame **Aïda BELOVODJANIN**
- Madame **Delphine GINDRE**
- Madame **Virginie ROUX**
- Madame **Amel FATHEDDINE**
- Madame **Géraldine CARRION**
- Monsieur **Mathis BANNY**
- Madame **Julie MESSANA**
- Monsieur **Arseine HALIFA**
- Madame **Léa LEGOFF**
- Madame **Lætitia GARRIGUES**
- Madame **Véronique GIGNAC-NOGUES**

§ 2. Pour la validation électronique dans le progiciel de Chorus des engagements juridiques et des demandes de paiement à :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| – Madame Aïssatou THIAM | – Madame Swann PHILIPPEAU |
| – Madame Christelle DUVAL | – Madame Marie GALLOT |
| – Madame Céline CABRAL | – Monsieur Charlélie REYNAUD |
| – Monsieur Michel GALLEGO | – Madame Magali GONZALEZ |
| – Madame Patricia GONNATI | – Monsieur Philippe KOLB |
| – Monsieur Loïc DARNON | – Madame Murielle VILLAIN-BORY |
| – Madame Maria DA SILVA | – Madame Stella MANCUSO |
| – Monsieur Ludovic BRIOUDE | – Madame Joella HARAL |
| – Madame Sylvie JUNG | – Madame Sophia BIQUE |
| – Madame Faiza AIT-ALLA | – Madame Léa LEGOFF |
| – Madame Fathia MARCHADO | |
| – Madame Audrey DEREMARQUE | |
| – Monsieur Maxime LOHSE | |
| – Madame Lætitia PATRICK | |

§ 3. pour la validation électronique dans le progiciel comptable des titres de perception à :

- Madame **Marie GALLOT**
- Monsieur **Philippe KOLB**
- Madame **Faiza AIT-ALLA**
- Madame **Joella HARAL**
- Madame **Céline CABRAL**

Article 2. – Un spécimen des signatures et paraphes sera adressé, séparément, pour accréditation aux comptables assignataires concernés.

Article 3. –La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 02 octobre 2026

la Cheffe du centre de services partagés

CHORUS du SGAMI Sud-Est
Marie GALLOT